

# COMMUNE DE LECCI

MAIRIE DE LECCI  
20 137 LECCI

---

## AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL « A MURIDICCIA » A LA CROIX DE LECCI

---



---

**DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION AU TITRE DES  
ARTICLES L214-1 A L214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

---



**Cabinet BLASINI**  
Ingénieurs conseils des collectivités publiques  
11 bis, Av. Jean Zuccarelli – 20 200 Bastia  
Tél. : 04 95 31 16 27- Mail : [contact@cabinet-blasini.fr](mailto:contact@cabinet-blasini.fr)  
[www.cabinet-blasini.fr](http://www.cabinet-blasini.fr)

OCTOBRE 2020

**DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION EN APPLICATION DES ARTICLES  
L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

## **DEMANDEUR**

Nom : **Commune de LECCI**

Adresse : Mairie de LECCI  
20 137 LECCI

Mail : accueil-lecci@orange.fr

Téléphone : 04.95.71.43.43

## **EMPLACEMENT**

Commune de situation : LECCI

Cours d'eau concerné : Aucun cours d'eau recensé, rejet dans le fossé pluvial existant

## **NATURE DE L'OPERATION**

Nature : Réalisation d'un lotissement communal de 21 lots comportant :

- l'aménagement d'une voirie de desserte,
- la création de réseaux secs et humides : eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication et éclairage,
- la création d'un assainissement pluvial routier,
- la mise en place d'un bassin de rétention enterré pour la récupération des eaux de voirie et de toitures, d'un volume utile total d'environ 330 m<sup>3</sup>,

Surface totale du bassin versant : 4,46 ha

## RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEE

Le tableau suivant recense les opérations du projet relevant du code de l'environnement, article L214 (décret d'application n°2007-397 du 22 Mars 2007). Il précise les rubriques concernées et le régime (déclaration ou autorisation) auquel l'opération est soumise.

Opération	Rubrique de la nomenclature	Procédure
Aménagement d'un lotissement communal (BV total : 4,46 ha)	<b>2.1.5.0.</b> : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : <b>2°) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)</b>	<b>Déclaration</b>

**En application du décret, le présent projet est soumis à Déclaration.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Pétitionnaire :





# SOMMAIRE

<b>PIECE 1. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR .....</b>	<b>6</b>
<b>PIECE 2. EMLACEMENT DES TRAVAUX.....</b>	<b>8</b>
<b>PIECE 3. VOLUME, NATURE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX .....</b>	<b>10</b>
3.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION .....	11
3.2. ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	14
<b>PIECE 4. NOTICE D'INCIDENCES DU PROJET .....</b>	<b>15</b>
4.1. ETAT INITIAL.....	17
4.1.1. Contexte géographique .....	17
4.1.2. Contexte climatique .....	17
4.1.3. Contexte géologique et stabilité des terrains.....	20
4.1.4. Contexte hydrogéologique (Eaux souterraines) .....	23
4.1.5. Contexte hydrographique (Eaux superficielles).....	25
4.1.6. Contexte biologique .....	26
4.2. INCIDENCES DU PROJET .....	28
4.2.1. Incidences sur les écoulements et sur les débits .....	28
4.2.2. Incidences sur la qualité des eaux.....	33
4.2.3. Incidences sur le milieu aquatique.....	35
4.3. MESURES COMPENSATOIRES .....	36
4.4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION.....	36
4.4.1. Compatibilité du projet avec le SDAGE du Bassin Corse 2016-2021 .....	36
4.4.2. Compatibilité du projet avec les dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).....	40
<b>PIECE 5. MESURE DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION .....</b>	<b>41</b>
5.1. MESURES DE PROTECTION EN PHASE CHANTIER .....	42
5.2. INTERVENTION SUITE A UNE POLLUTION ACCIDENTELLE .....	42
5.3. ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL ET DU DISPOSITIF DE RETENTION EN PHASE D'EXPLOITATION .....	42
<b>ANNEXES.....</b>	<b>44</b>
ANNEXE 1. Plans généraux du réseau pluvial et du dispositif de rétention.....	45
ANNEXE 2. Plan du réseau d'eaux usées projeté.....	48
ANNEXE 3. Note de calculs .....	50
ANNEXE 4. Formulaire d'évaluation simplifiée d'incidences Natura 2000 .....	55

**PIECE 1.  
NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR**

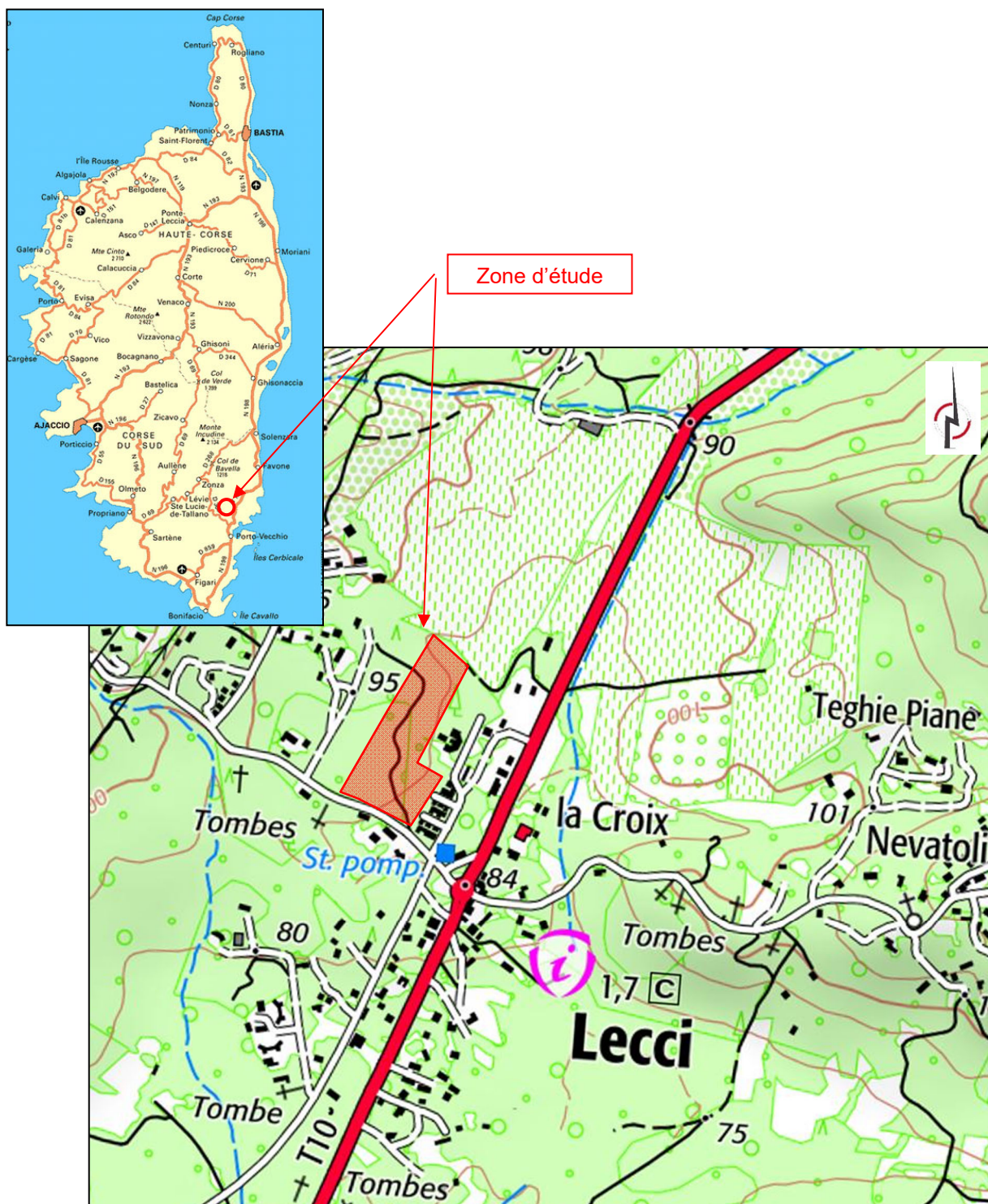
**COMMUNE DE LECCI**

**MAIRIE DE LECCI  
20 137 LECCI**

## **PIECE 2. EMPLACEMENT DES TRAVAUX**

## PLAN DE SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le projet d'aménagement se situe au centre du village, sur le territoire de la commune de Lecci. Il se localise au lieu-dit « la Croix ».



Plan de situation  
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

**PIECE 3.  
VOLUME, NATURE ET CONSISTANCE  
DES TRAVAUX**



### 3.1. CADRE GENERAL DE L'OPERATION

La zone du projet, d'une superficie d'environ 3 ha, se situe sur la commune de Lecci, au lieu-dit « la Croix », proche de la crèche municipale, des logements sociaux et de l'office de tourisme. Elle est desservie par la route territoriale RT10 (Bastia - Porto-Vecchio).



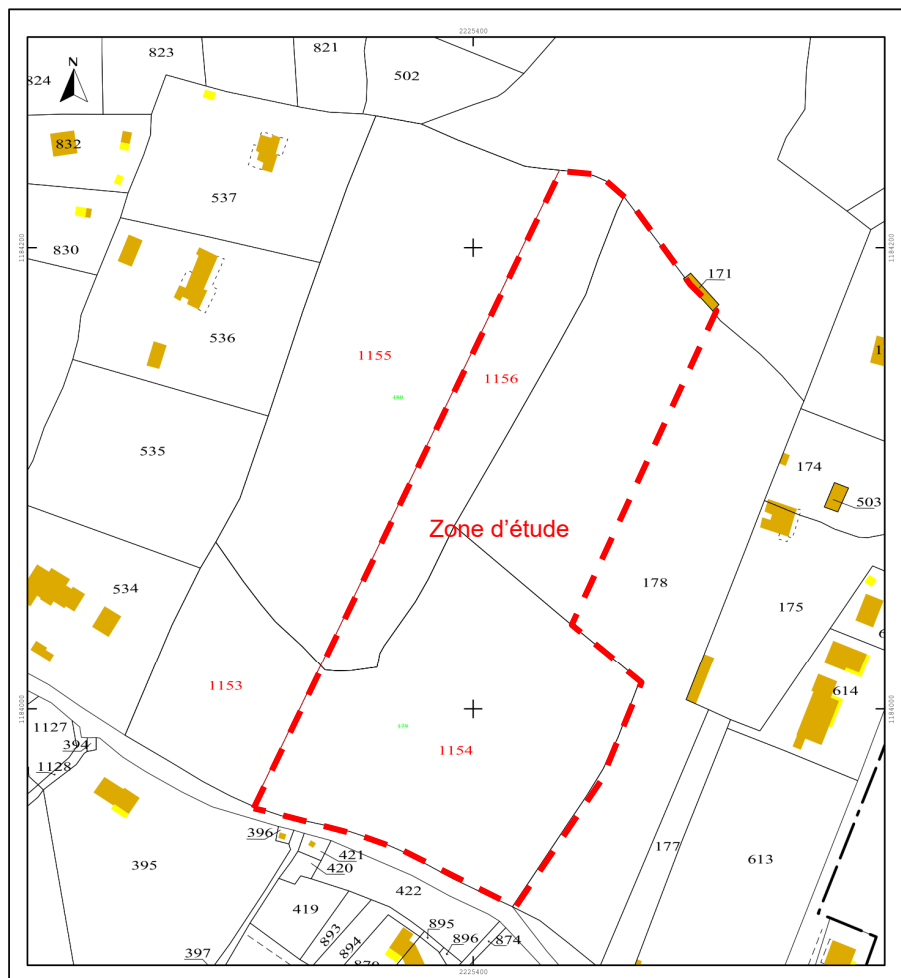
Vue de la zone d'étude vers le bassin de rétention



Vue Est de la zone d'étude

Le projet d'aménagement se situe sur les parcelles suivantes : une partie de la parcelle A178 (propriété de la commune de Lecci) et une partie sur deux parcelles privées réorganisées (A179 et A180) devenant A1156 et A1154 (parcelles acquises par la commune).

Le plan cadastral est présenté ci-après.



Extrait plan cadastral  
(Source : Mairie de Lecci)

L'aménagement du lotissement consistera en :

- La division de la parcelle en 21 lots.
  - La création d'une voie principale en enrobé à double-sens, au niveau de la route actuelle, d'une largeur de 5,50 m et une pente longitudinale de 2% à 5% et un devers à 2% ; de trois voies secondaires de type « placette » en pierres granitiques et une aire de retournement en enrobé pour les véhicules.
  - La réalisation d'un trottoir en enrobé unilatéral d'une largeur de 1,20 m et de 35 places de stationnements (dont 2 places handicapés le long de la voie de circulation, d'une largeur de 2 m.
  - La mise en place des réseaux divers raccordés aux réseaux existants : eau potable, eaux usées, électrique, télécommunication, éclairage extérieur, ...
- Le réseau d'eaux usées est de type séparatif. Il comportera une antenne gravitaire sur chaque voie. Compte tenu de la topographie du site et du projet de voirie, les réseaux des voies secondaires se raccorderont sur celui des voies principales qui à leur tour se brancheront sur celui de la voie d'accès.

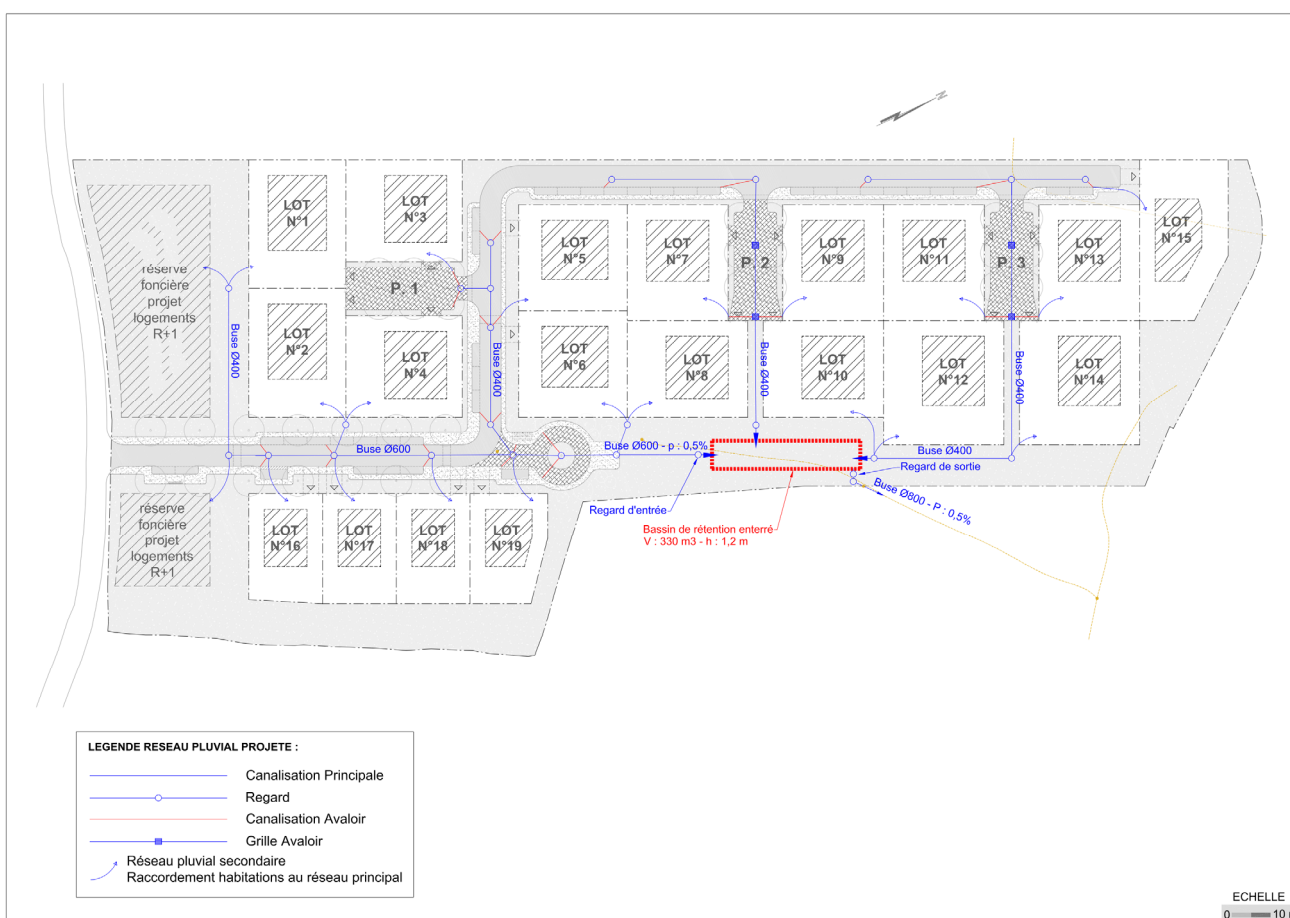


Au final, le réseau d'eaux usées du lotissement se raccordera en pied de la voie d'accès, sur le réseau du SIVOM du CAVO qui assurera le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

- La création d'un réseau d'assainissement pluvial routier enterré sous trottoir et la mise en place d'un bassin de rétention enterré d'un volume total utile de 330 m<sup>3</sup> pour le stockage des eaux de ruissellement (voirie et toitures). Il sera implanté sous les espaces verts et se rejettera dans le fossé pluvial existant.

- L'aménagement d'espaces verts : alignement d'arbres en bordure de voies, espaces de végétation basse, ...

Le plan du réseau pluvial projeté du futur lotissement communal est présenté ci-après.



Plan du réseau pluvial projeté du futur lotissement communal

## **3.2. ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

### **3.2.1. Imperméabilisation**

Le projet représente une surface imperméabilisée de 8 826 m<sup>2</sup> (toiture, voirie, stationnement et cheminement piéton) sur un terrain d'une superficie totale de 29 195 m<sup>2</sup> soit environ 30% de l'assiette foncière.

### **3.2.2. Assainissement pluvial de la plate-forme et des toitures**

L'assainissement pluvial projeté consiste en la réalisation d'un réseau enterré sous trottoir (buses en béton armé de Ø300 mm à Ø600 mm) et des regards avaloirs disposés environ tous les 30 m et à chaque changement de direction. Le réseau recueillera les eaux de ruissellement de la plate-forme routière (y compris trottoir et stationnement) et des toitures des bâtiments, situés dans chaque lot.

Elles seront canalisées vers un dispositif de rétention positionné au point bas de la zone de projet, sous espace vert.

### **3.2.3. Dispositif de rétention**

Afin de limiter le débit induit par l'imperméabilisation de l'aménagement, le projet prévoit la mise en place d'un bassin de rétention enterré en structure alvéolaire, d'un volume utile d'environ 330 m<sup>3</sup> et d'une hauteur de 1,20 m. Il servira de tampon et permettra le stockage des eaux de ruissellement de la plateforme routière et des toitures avec un rejet final dans le fossé pluvial existant, à l'aval de la zone d'étude.

Les eaux de ruissellement arrivent dans le bassin de stockage par des collecteurs (Ø400 mm à Ø600 mm) et sont rejetées à débit régulé (Ø136 mm) par un ouvrage de sortie.

La dispersion des eaux dans la structure alvéolaire se fait par l'intermédiaire d'un drain de diamètre Ø300 mm qui sera noyé dans une couche de diffusion en cailloux située sous les blocs alvéolaires.

Le regard de sortie sera équipé d'échelons d'accès, d'une vanne martelière permettant la fermeture du bassin de rétention en cas de pollution accidentelle, d'un orifice de fuite et d'une surverse de 1 m x 0,6 m.

Le système de diffusion sera contrôlé au minimum 1 fois par an ainsi qu'après un événement pluvieux important, soit par inspection visuelle, soit par passage caméra. Le drain de diffusion sera nettoyé à haute pression pour éliminer les impuretés.

**En annexes, sont présentés :**

- **Le plan du réseau pluvial et du bassin de rétention ;**
- **La coupe du bassin de rétention ;**
- **Le plan du réseau d'eaux usées projetés.**

**PIECE 4.  
NOTICE D'INCIDENCES DU PROJET**

## SOMMAIRE

4.1. ETAT INITIAL.....	17
4.1.1. Contexte géographique .....	17
4.1.2. Contexte climatique .....	17
4.1.3. Contexte géologique et stabilité des terrains.....	20
4.1.4. Contexte hydrogéologique (Eaux souterraines) .....	23
4.1.5. Contexte hydrographique (Eaux superficielles).....	25
4.1.6. Contexte biologique .....	26
4.2. INCIDENCES DU PROJET .....	28
4.2.1. Incidences sur les écoulements et sur les débits .....	28
4.2.2. Incidences sur la qualité des eaux.....	33
4.2.3. Incidences sur le milieu aquatique.....	35
4.3. MESURES COMPENSATOIRES .....	36
4.4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION.....	36
4.4.1. Compatibilité du projet avec le SDAGE du Bassin Corse 2016-2021 .....	36
4.4.2. Compatibilité du projet avec les dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).....	40

L'objectif de ce chapitre est, conformément à la législation en vigueur, d'évaluer les incidences du projet sur le milieu récepteur.

Cette évaluation se fera en deux phases :

- Identification des contraintes environnementales,
- Identification de la nature et de la portée des impacts du projet sur le milieu récepteur.

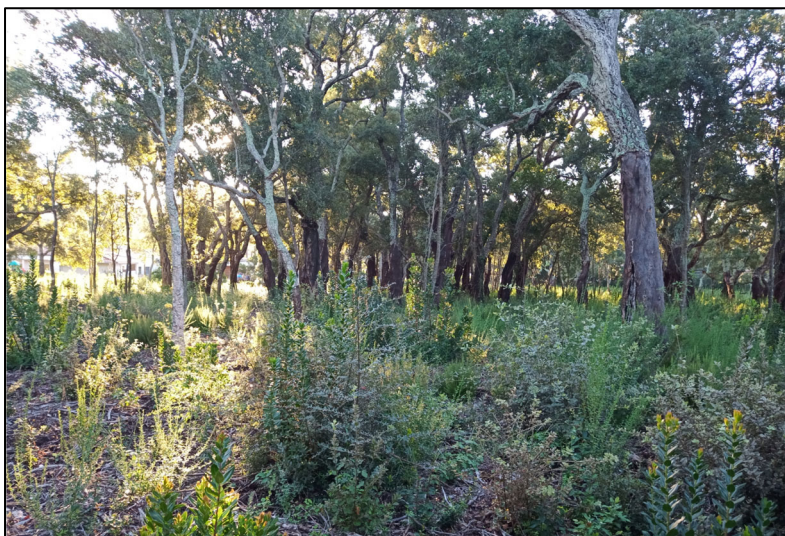
## 4.1. ETAT INITIAL

### 4.1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La commune de Lecci, en Corse du Sud, est située à 130 km au Sud de Bastia et à 12 km au Nord de Porto-Vecchio. Son territoire s'étend entre mer et montagne du golfe de Saint-Cyprien aux montagnes de l'Ospédale.

La RT 10 reliant Bastia à Bonifacio traverse la commune du nord au sud et permet de servir d'ossature au maillage d'un réseau viaire secondaire. Ce contexte géographique privilégié lui a permis de se développer profitant notamment de l'essor de l'activité touristique.

La zone du projet se situe à l'Ouest de la RT 10, à environ 230 m. Elle est desservie par la route communale du Capu qui rejoint la RT 10.



Vue de la zone d'étude depuis l'Ouest

### 4.1.2. CONTEXTE CLIMATIQUE

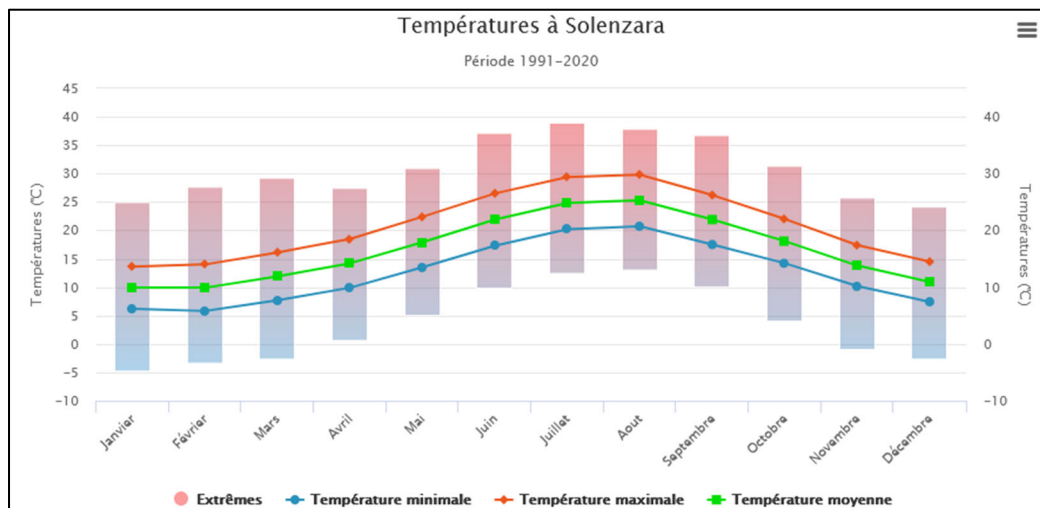
**Les données météorologiques les plus proches du site de projet se situent sur la station de Solenzara et sont extraites « d'Infoclimat » pour la période de 1991 à 2020.**

La zone d'étude est soumise à un climat de type méditerranéen se caractérisant par une chaleur très prononcée en été et des températures douces en hiver. Les périodes sèches ou très sèches peuvent être interrompues par de violents orages. De même, en raison des vents, des abaissements de températures soudains et durables peuvent parfois être observés.

### 4.1.2.1. Les températures

Le climat méditerranéen engendre des températures moyennes relativement douces tout au long de l'année. Les températures moyennes pour la période 1991-2020 proche de la zone d'étude varient entre 9,9 C (Janvier) et 25 ,3°C (Août).

Ces températures relativement douces sont expliquées par la proximité de la Méditerranée qui joue un rôle de stockage de la chaleur. En hiver, le phénomène inverse se produit, la mer rayonnant la chaleur accumulée et réchauffant la cote.

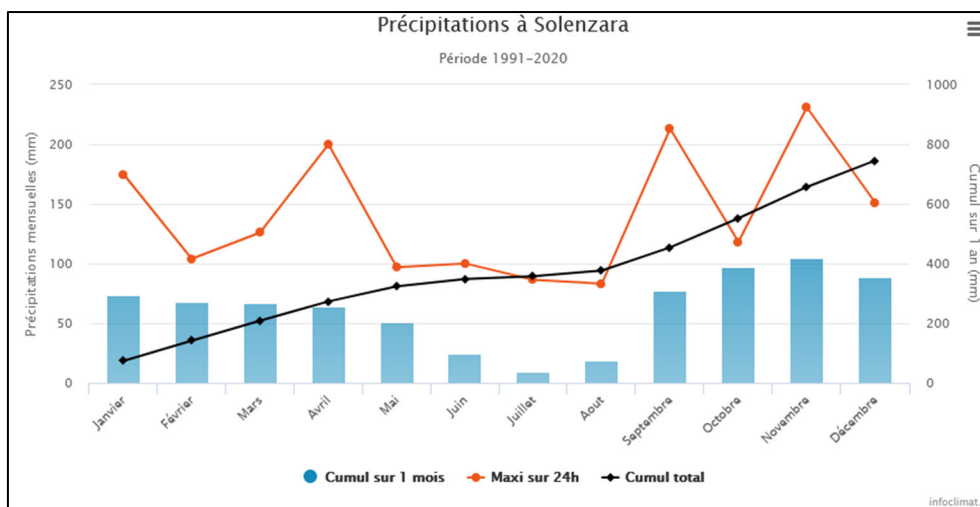


Températures moyennes à la station de Solenzara (2B) pour la période 1991 - 2020  
(Source : Infoclimat.fr)

### 4.1.2.2. Les précipitations

Le régime des précipitations se caractérise par une pluviométrie relativement abondante : 745 mm/an en moyenne. Elles ont souvent une forme orageuse, brève et intense avec des averses parfois violentes (la hauteur maximale d'environ 230 mm en Novembre 1982).

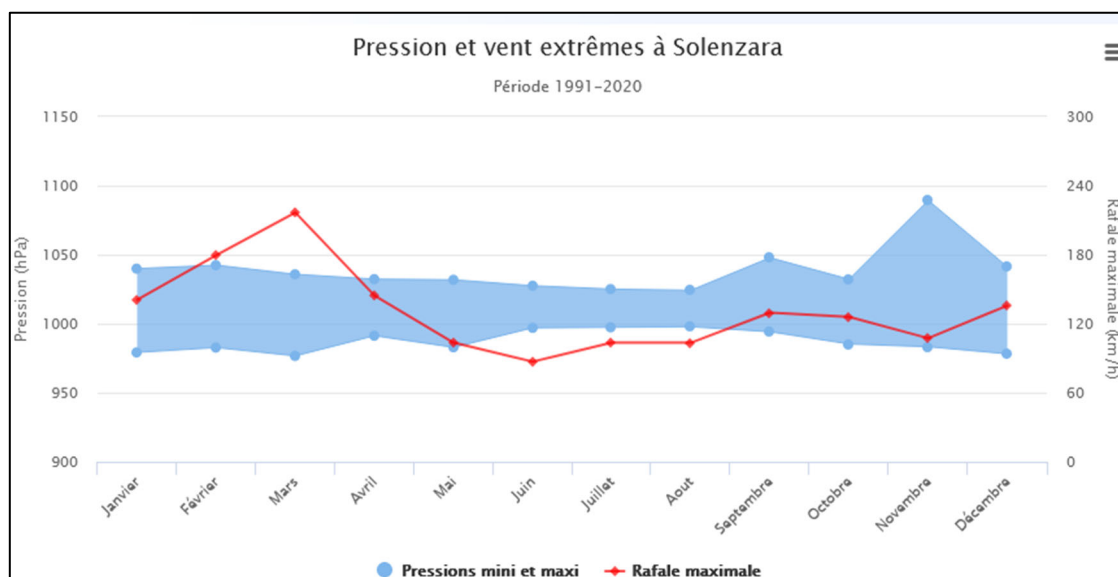
Le mois de Novembre reste le mois le plus pluvieux avec 105 mm sur un mois. Les mois de Juin, Juillet et Août sont les plus secs avec des cumuls sur un mois variant de 19 mm à 24 mm.



Précipitations moyennes à la station de Solenzara (2B) pour la période 1991 - 2020  
(Source : Infoclimat.fr)

### 4.1.2.3. Les vents

La Corse est balayée par de nombreux vents, particulièrement violents aux extrémités de l'île (Cap Corse, Bonifacio) mais également dans la région de Porto-Vecchio particulièrement exposée aux vents de secteur ouest, avec des rafales de vents enregistrées à 216 km/h le 3 Mars 2016.



Pression et vent extrême à la station Solenzara (2B) pour la période 1991 - 2020  
(Source : Infoclimat.fr)

### 4.1.2.4. Sensibilité du contexte climatique

En raison d'un climat doux, le niveau de contraintes liées au climat vis-à-vis de la zone d'étude, peut être qualifié de faible à moyen (caractère sec du climat favorisant le risque incendie ; précipitations intenses provoquant des inondations).

### 4.1.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET STABILITE DES TERRAINS

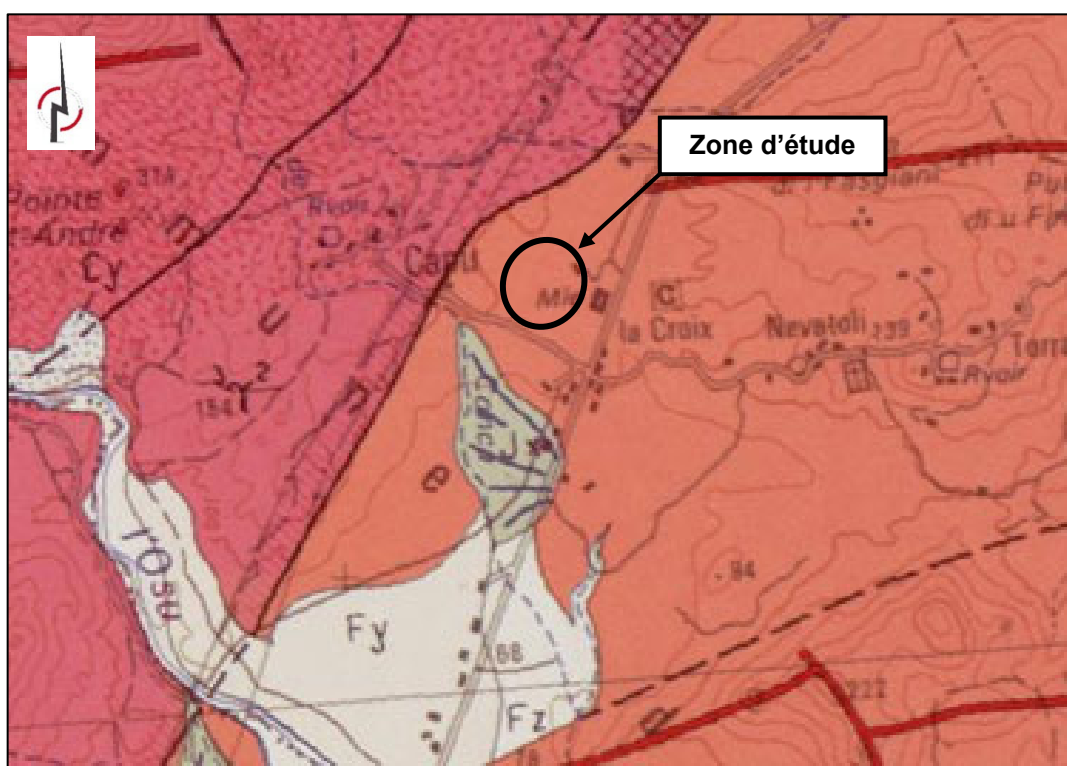
La région Corse est occupée, pour la plus grande partie, par un puissant massif cristallin, qui porte sa ligne de crête du Sud-Est vers le Nord-Ouest : de 2 134 m (Monte Incudine) à 2 380 m (Monte d'Oru), 2 622 m (Monte Rotondo) et 2 706 m (Monte Cinto).

Le territoire Corse peut être divisé en deux grands ensembles géologiques :

- La partie Nord-Est, qui est le résultat de l'orogénèse alpine,
- Les deux tiers Sud-Ouest, qui sont le résultat de l'orogénèse hercynienne (formation plus ancienne).

La zone d'étude appartient à la Corse Occidentale. D'après la carte du BRGM, elle est composée de terrains éruptifs : plutonisme granodioritique (légende : 1y<sup>4</sup>).

La carte géologique de la zone d'étude est présentée ci-après.



Carte géologique dans la zone d'étude  
(Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)



### 4.1.3.3. Stabilité des terrains

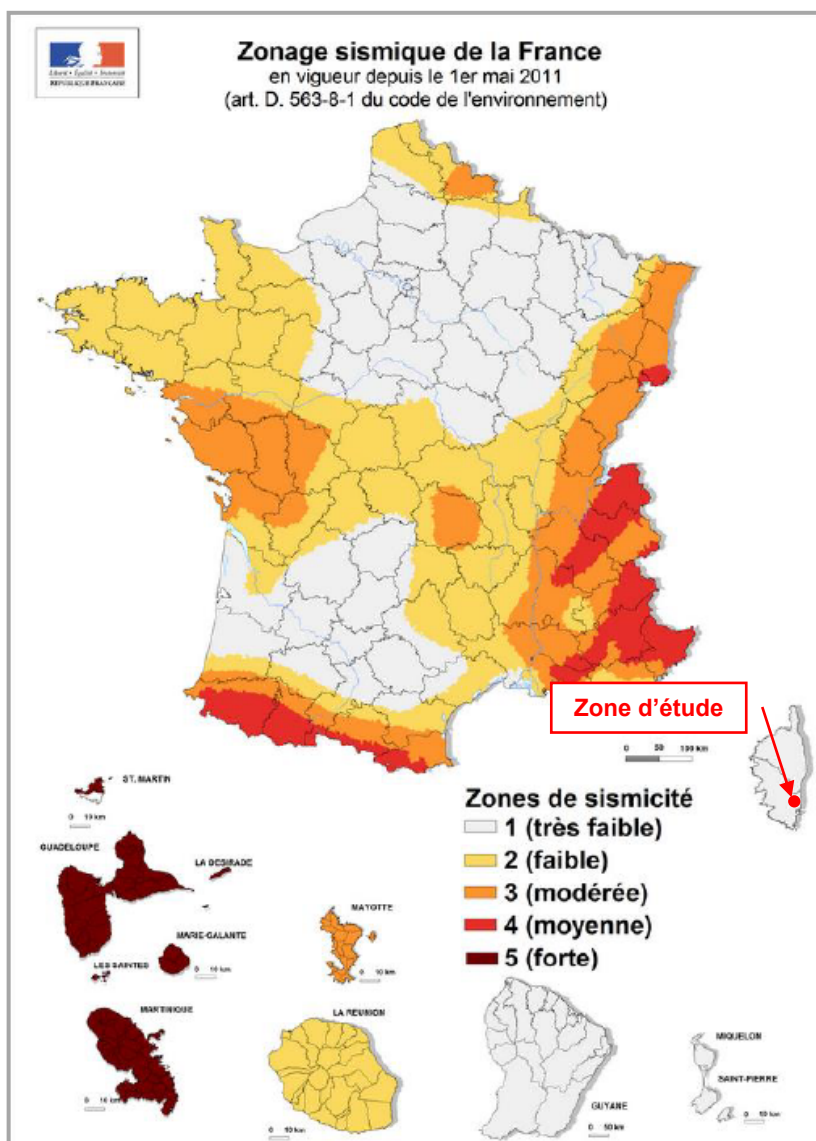
La stabilité des terrains dépend de la nature géologique des sols, mais également du relief (de fortes pentes pouvant accentuer les désordres géotechniques).

Les problèmes de stabilité des terrains peuvent avoir plusieurs origines : naturelle (séisme), structurelle (gonflement, retrait des argiles, mouvements de terrain de grande ampleur, chutes de blocs,...) ou liées aux activités humaines (effondrement de pan de talus, affaissement de remblais).

#### a) Risque sismique

L'ensemble du territoire français fait l'objet d'un classement national relatif au risque sismique, par l'arrêté du 22 octobre 2010, définissant les mesures de préventions à mettre en œuvre lors de la construction de bâtiments et d'équipements.

D'après la cartographie du zonage sismique de la France établi par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, la zone d'étude est concernée par un aléa sismique très faible (zone 1 : accélération < 0,7 m/s<sup>2</sup>).

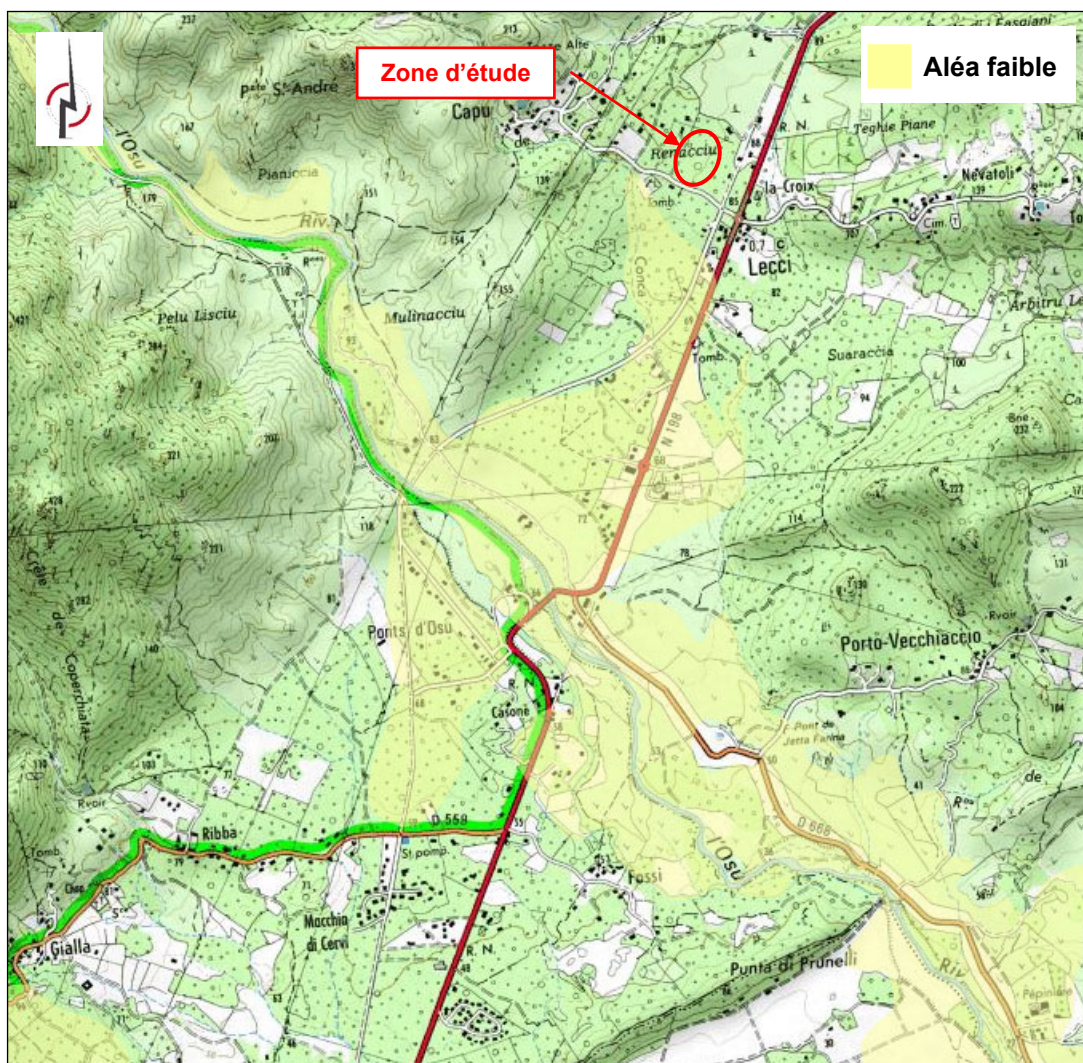


Zonage sismique de la France

(Source : <http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>)

#### a) Risque des mouvements de terrains

Selon la cartographie du BRGM, la zone d'étude n'est pas affectée par les risques des mouvements de terrain. Elle n'est pas située en zone d'alés faible pour les risques de retrait-gonflement des argiles.



Cartographie de l'aléa retrait-gonflement  
(Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)

#### b) Risque aléa amiante environnemental

La zone d'étude ne se situe pas en aléa amiante environnemental.

#### 4.1.3.4. Sensibilité du contexte géologique

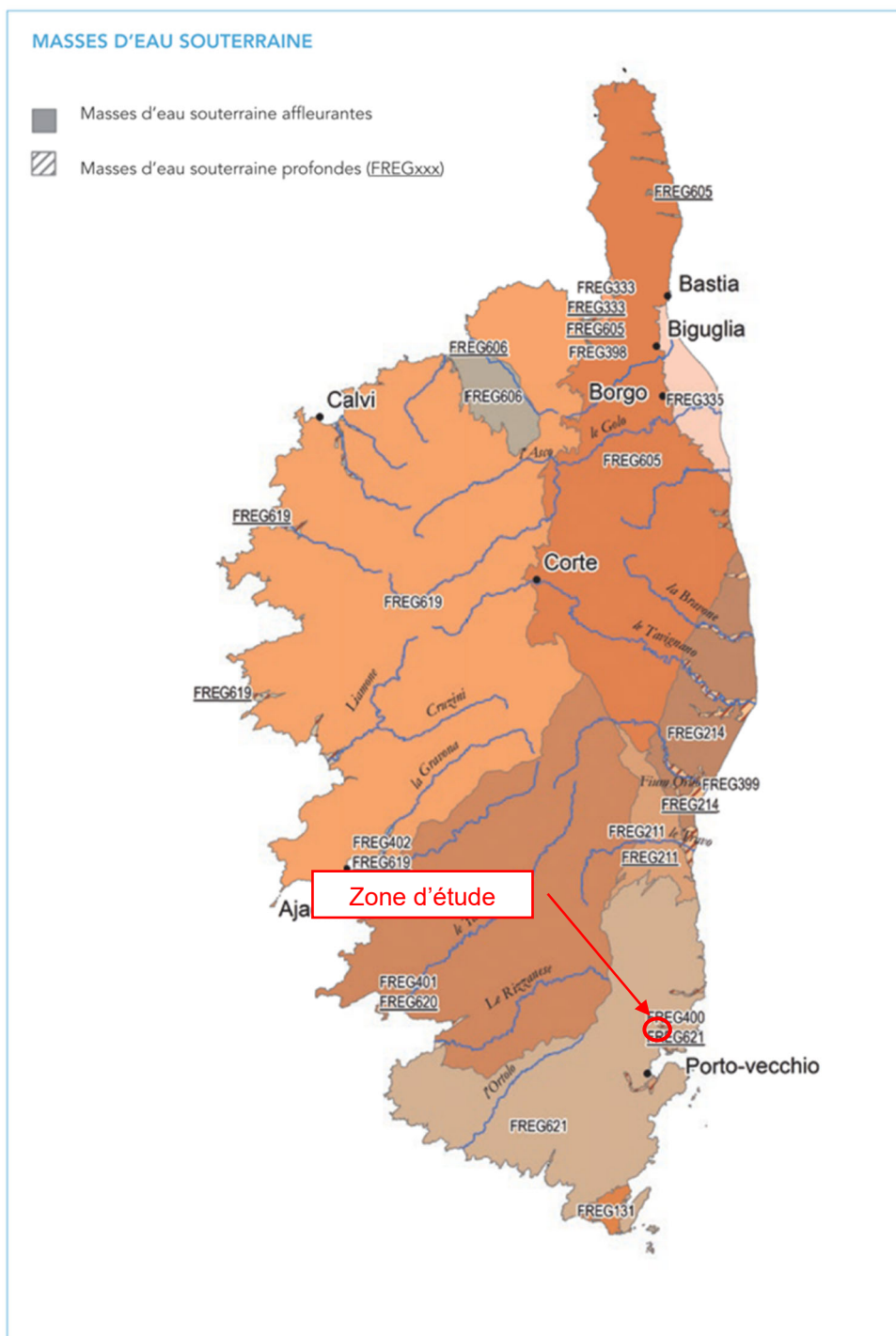
Dans le cadre du projet, le niveau d'enjeu est faible vis-à-vis de la nature des formations constituant le sous-sol du site et vis-à-vis du risque sismique.

#### 4.1.4. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE (EAUX SOUTERRAINES)

##### 4.1.4.1. Masse d'eau souterraine et objectifs référencés par la Directive Cadre Eau

La zone d'étude est concernée par la masse d'eau souterraine, codifiée « FREG400 » au SDAGE Corse 2016-2021 : « Alluvions des fleuves côtiers de l'Extrême Sud (Solenzara, Tarco, Cavo, Oso, Stabiacciu et Pietroso, Figari) » d'une superficie totale d'environ 18,75 km<sup>2</sup>.

Elle a atteint un bon état quantitatif et qualitatif dans le plan de gestion 2010-2015 (représentée en marron sur la carte ci-dessous). L'objectif de bon état du SDAGE 2016-2021 relève de la non dégradation de la masse souterraine.



Masse d'eau souterraine de la zone d'étude  
(Source :SDAGE Corse 2016 - 2021)



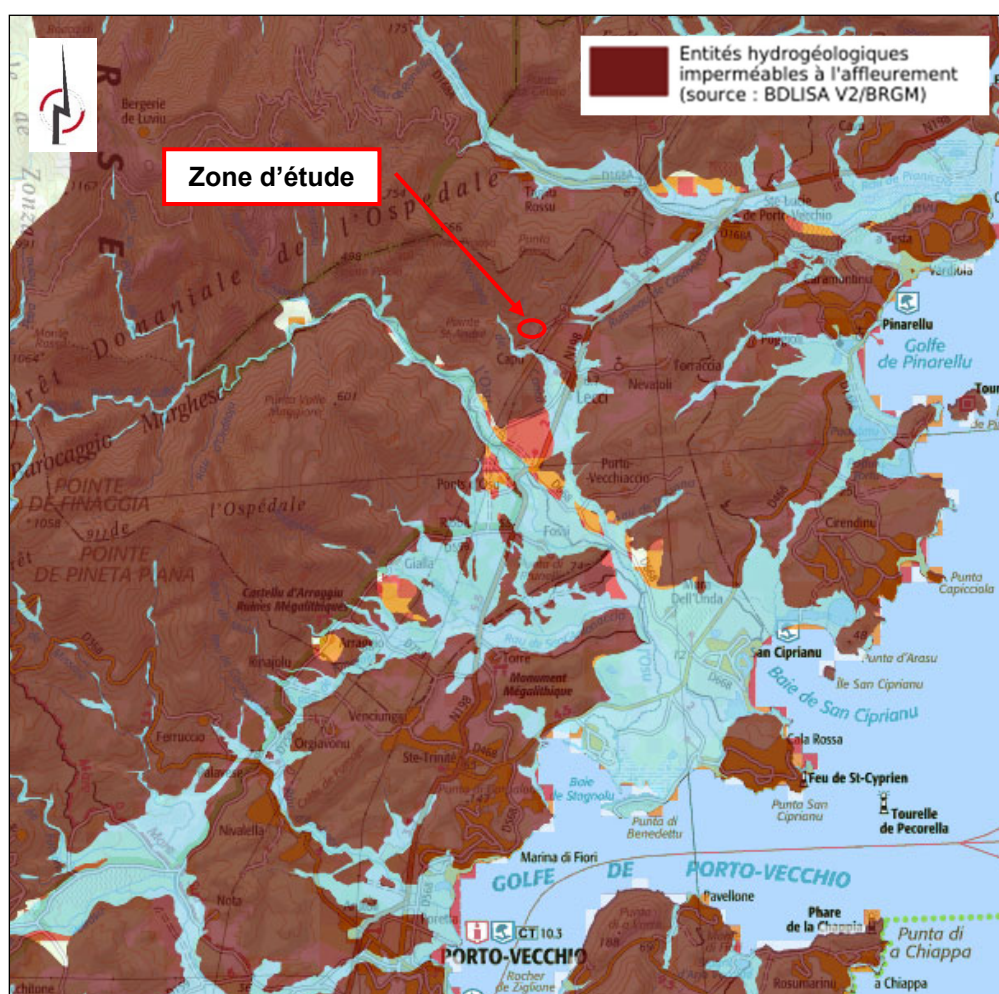
#### 4.1.4.2. Qualité des eaux souterraines

En 2015, le rapport d'état des eaux du bassin Corse estime à 93 % les masses d'eaux souterraines en bon état quantitatif. La seule masse d'eau n'atteignant pas cet objectif est située dans les alluvions de la plaine de la Marana-Casinca.

D'un point de vue qualitatif, toutes les masses d'eaux souterraines sont en bon état chimique. Les résultats obtenus en 2009 montraient déjà ce bon état des masses d'eaux souterraines en Corse.

#### 4.1.4.3. Contexte hydrogéologique local

La zone d'étude est située dans une entité hydrogéologique imperméable à l'affleurement.



Zones sensibles aux remontées de nappe  
(Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)

#### 4.1.4.4. Usage des eaux souterraines au sein de la zone d'étude

Selon les informations recueillies sur le site internet du BRGM, aucun captage ou forage n'est situé à proximité immédiate du projet.

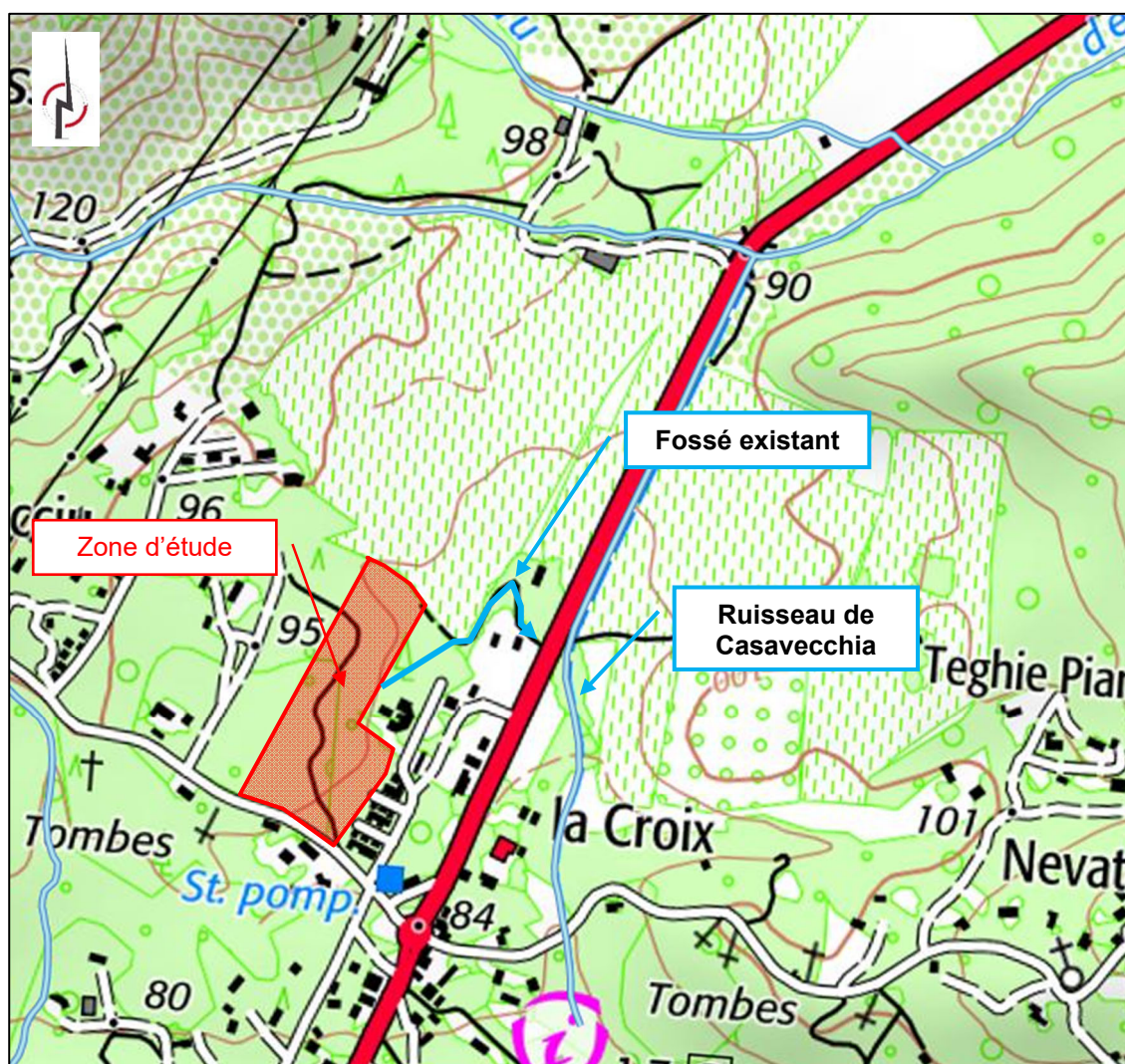
#### 4.1.4.5. Sensibilité des eaux souterraines

Compte tenu du contexte, la vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines est considérée comme non sensible.

#### 4.1.5. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE (Eaux superficielles)

##### 4.1.5.1. Contexte hydrographique dans la zone d'étude

La zone d'étude n'est pas concernée par un cours d'eau. Les eaux de ruissellement s'écoulent naturellement du Sud-Ouest vers le Nord-Est et sont récoltées dans un fossé pluvial en terre. Ce dernier, d'une longueur d'environ 200 m, traverse la RT 10 et se jette dans le ruisseau de Casavecchia.



Carte hydrographique dans la zone d'étude  
(Source : site internet : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

#### **4.1.5.2. Risque inondation**

La zone d'étude et son exutoire ne sont pas concernés par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou par un Atlas des Zones Inondables (AZI).

#### **4.1.5.3. Sensibilité des eaux superficielles**

**Au regard de l'état initial, la sensibilité des eaux superficielles peut être donc considérée comme sensible d'un point de vue qualitatif et quantitatif.**

### **4.1.6. CONTEXTE BIOLOGIQUE**

#### **4.1.6.1. Inventaires et protections réglementaires.**

**Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire ou protection réglementaire.**

Les principaux inventaires et protections répertoriés sur la commune de Lecci et à proximité sont les suivants :

#### **a) Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

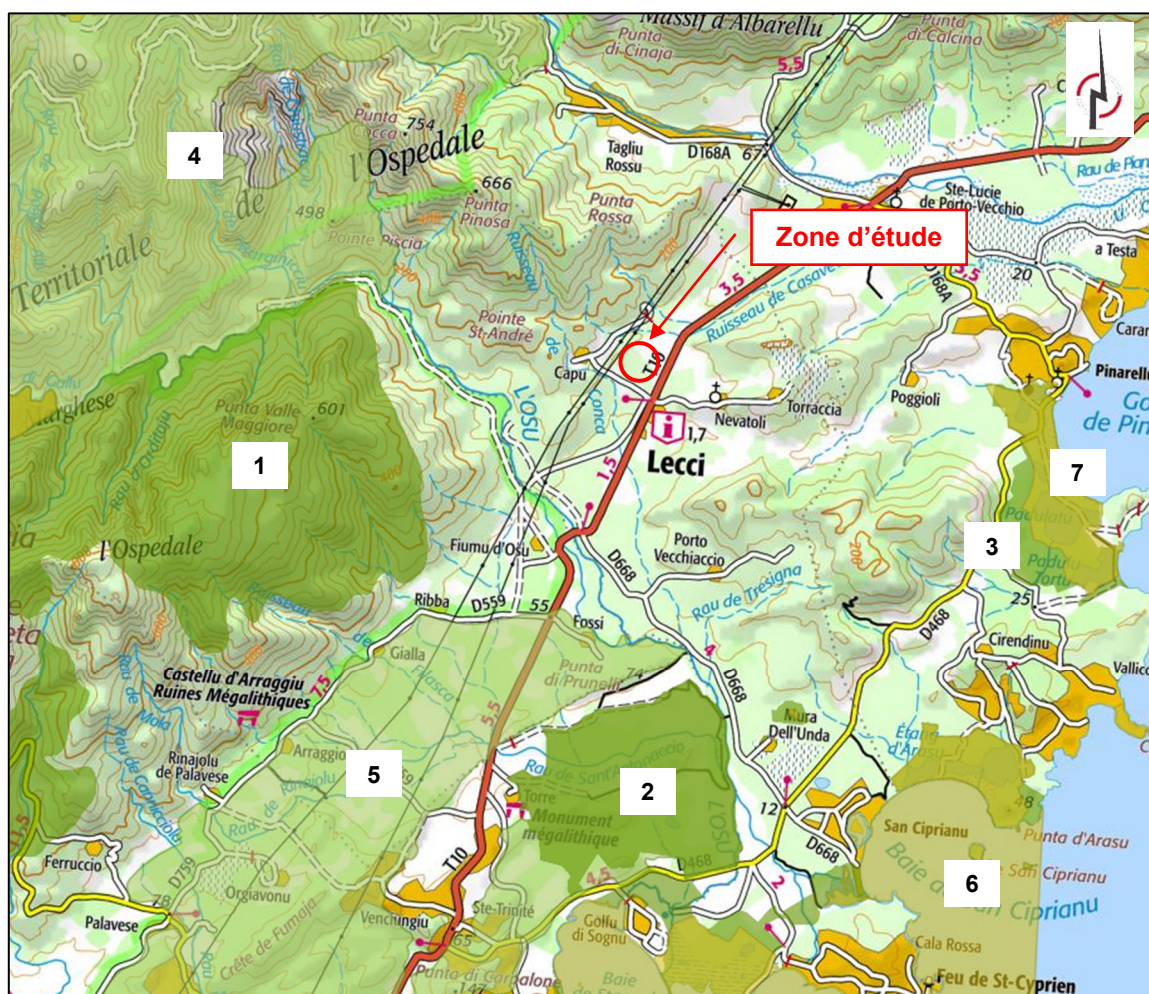
1. ZNIEFF de type I - 940004227 : « Forêt de l'Ospedale », située à 2,85 km à l'amont de la zone d'étude.
2. ZNIEFF de type I - 940031080 : « Mares et temporaires de Pioba et San Antoniccio », située à 3,7 km au Sud de la zone d'étude.
3. ZNIEFF de type I - 940004094 : « Etangs et zones humides du Golfe de Pinarello », située à 4,6 km à l'aval de la zone d'étude.
4. ZNIEFF de type II - 940004150 : « Forêts de Barocaggio, Marghese et Zonza », située à 3,2 km à l'amont de la zone d'étude.
5. ZNIEFF de type II - 940004101 : « Suberaie de Porto-Vecchio », située à 3 km au Sud de la zone d'étude.

#### **b) Inventaire des sites NATURA 2000**

6. NATURA 2000 – Directive Habitat FR9402010 « Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio », située à 5,9 km au Sud de la zone d'étude.
7. NATURA 2000 – Directive Habitat FR9400606 « Pinarello : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu », située à 4,2 km à l'aval de la zone d'étude.



Une cartographie des inventaires et protections est présentée ci-après.



Carte des inventaires et des protections environnementales sur la commune de Lecci  
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

#### 4.1.6.2. Flore et faune dans la zone d'étude

Le terrain du projet est actuellement couvert de maquis ras, parsemé de petits buissons et d'arbres (principalement chênes liège et chênes verts). Toute possibilité faunistique sauvage remarquable reste très limitée.

La zone d'étude ne présente pas d'intérêt particulier sur le plan floristique et faunistique.

#### 4.1.6.3. Sensibilité du milieu naturel

D'un point de vue écologique, la vulnérabilité du milieu naturel peut être considérée comme nulle dans la zone d'étude.

## 4.2. INCIDENCES DU PROJET

Elles peuvent être de trois ordres :

- Incidences sur les écoulements et les débits.
- Incidences sur la qualité des eaux (risques de pollution).
- Atteintes aux communautés biologiques.

### 4.2.1. Incidences sur les écoulements et sur les débits

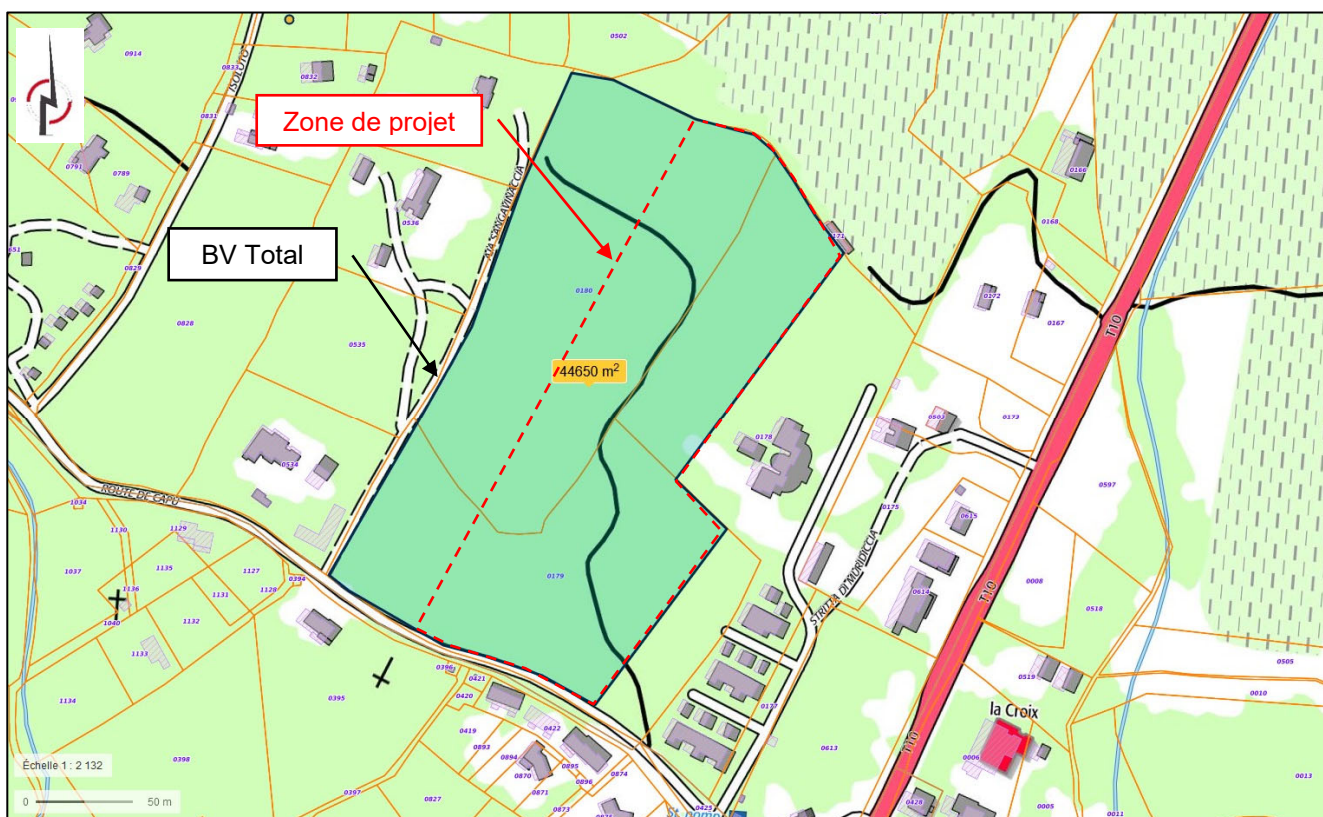
#### 4.2.1.1. Description du bassin versant

Le bassin versant concerné par le projet est relativement plat, il présente une légère pente orientée Nord – Est, en direction du ruisseau de Casavecchia, situé à l'aval de la RT 10.

La surface totale du bassin versant au droit de la zone d'étude a été estimée à 4,46 ha et se répartit de manière suivante :

- Bassin versant à l'amont du projet : 1,54 ha.
- Bassin versant plate-forme routière : 2,91 ha

La carte du bassin versant au droit de la zone d'étude est présentée ci-après.



Plan du bassin versant au droit de la zone d'étude



#### 4.2.1.2. Intensité de la pluie

L'intensité de la pluie a été calculée en fonction de la loi Montana  $i = a.t^b$  conformément aux prescriptions de la RAR de 2006, pour la station météorologique de Météo France de Figari (période 1982 – 2006), aucune données pour la station de Solenzara.

Avec

**i** : Intensité de la pluie en mm/heure

**t** : Durée de la pluie en heures

**a et b** : Coefficients de Montana

Les valeurs des coefficients de Montana, a et b, sont les suivants :

Période	de 30 mn à 3 heures		de 6 heures à 24 h	
	a	b	a	b
2 ans	6,214	0,666	7,382	0,697
10 ans	8,058	0,603	18,352	0,777
100 ans	5,184	0,337	151,037	1,037

#### 4.2.1.3. Débit décennal après projet

Le débit généré par le bassin versant amont et le projet ont été calculés en utilisant la méthode rationnelle : avec un BV total (BV = 4,39 ha) inférieur à 10 km<sup>2</sup> pour la façade méditerranéenne et s'écrit :

$$Q = 1/3600 . C . I . A$$

Avec :

**Q** : Débit de pointe décennal (m<sup>3</sup>/s)

**C** : Coefficient de ruissellement

**I** : Intensité pluviométrique (mm/h)

**A** : Superficie du bassin versant (m<sup>2</sup>)

Les caractéristiques du bassin versant total sont présentées dans le tableau ci-après.

Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )	Coefficient de ruissellement pondéré C	Pente (m/m)	Intensité de la pluie projet I <sub>10</sub> (mm/h)	Débit décennal après-projet Q <sub>10</sub> (m <sup>3</sup> /s)
BV amont + Bv projet	44 650	0,47	0,005	0,088	0,512

**Nota** : le détail des sous-bassins versants est présenté dans la note de calcul (en annexe).

#### 4.2.1.4. Caractéristiques du réseau pluvial et du réseau de rejet

##### a. Réseau pluvial projeté sous voirie

Le réseau pluvial projeté est dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale et sera positionné sous voirie.

Il collectera les eaux de ruissellement de la voirie et des toitures dans le bassin de rétention. Il sera constitué de buses en béton armé de diamètre Ø300 mm à Ø600 mm. Des regards avaloirs ou à grille seront disposés à intervalle régulier et à chaque changement de direction.

Le réseau pluvial canaliser les eaux de ruissellement vers le dispositif de rétention. Celui-ci viendra se jeter dans le fossé pluvial existant.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques du réseau pluvial projeté :

Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )	Coefficient de ruissellement pondéré C	Débit décennal à reprendre Q <sub>10</sub> (m <sup>3</sup> /s)	Collecteur principal	Pente	Débit capable Q <sub>c</sub> (m <sup>3</sup> /s)
BV amont + BV projet	44 650	0,47	0,512	Ø 600 mm	0,005	0,560

##### b. Réseau pluvial de rejet

Le réseau de rejet (buse Ø800 mm) est dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale. Il se situera en sortie de bassin de rétention pour évacuer les eaux de ruissellement vers le fossé existant.

Une tête en béton sera mise en place afin de raccorder le réseau de rejet du bassin de rétention au fossé existant.

Réseau projeté	Débit centennal (Q <sub>100</sub> ) (m <sup>3</sup> /s)	Pente I (m/m)	Débit capable (m <sup>3</sup> /s)
Buse Ø800 mm	0,698	0,005	0,850

**Nota : Les plans de principe du bassin de rétention et les notes de calcul sont présentées en annexes.**

#### 4.2.1.5. Incidences sur les débits et sur les écoulements des eaux

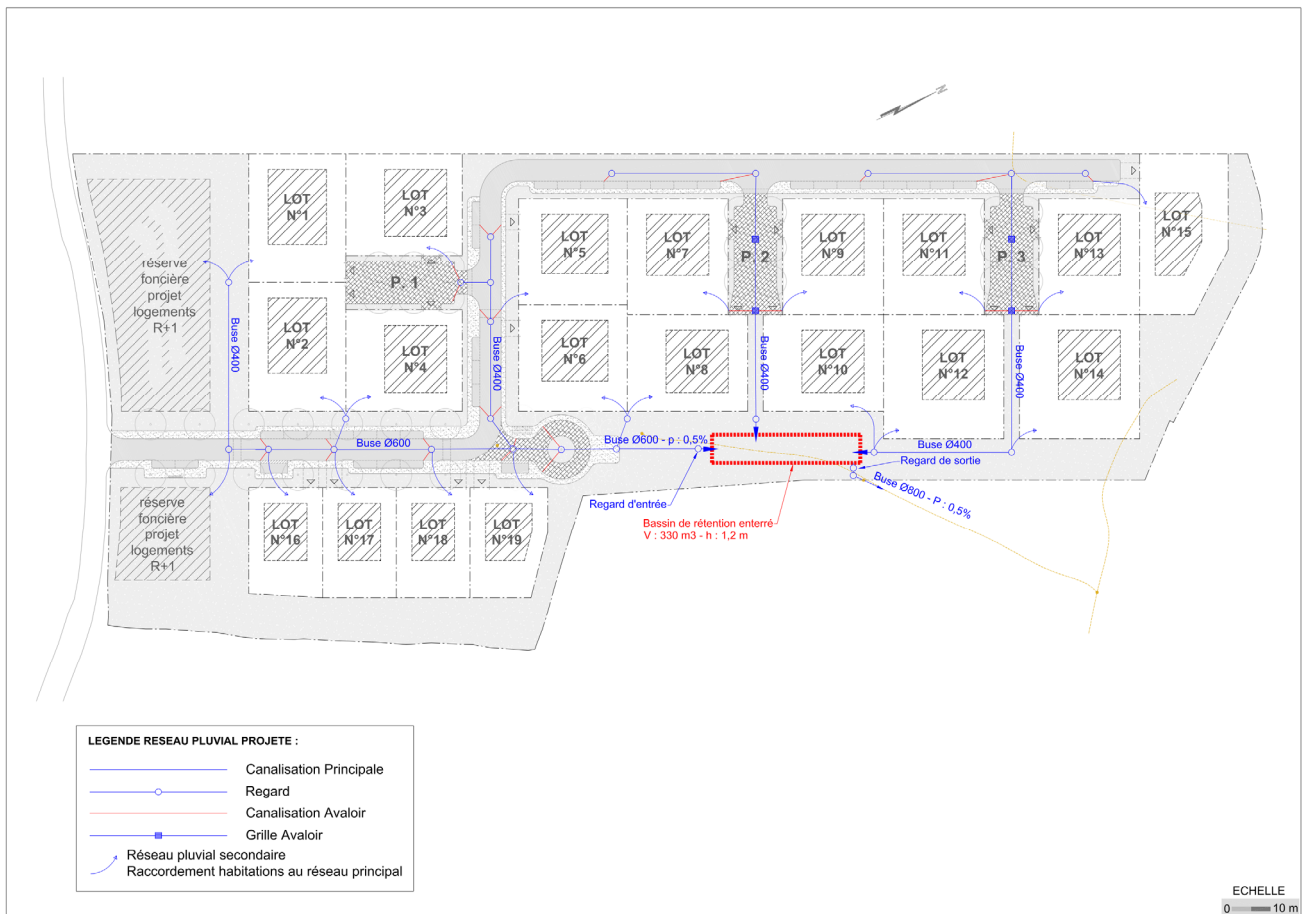
Afin de limiter le débit induit par l'imperméabilisation de l'aménagement, le projet prévoit la mise en place d'un bassin de rétention enterré en structure alvéolaire, d'un volume utile d'environ 330 m<sup>3</sup>. Il servira de tampon et permettra le stockage des eaux de ruissellement de la plateforme routière et des toitures avec un rejet final dans le fossé pluvial existant, à l'aval de la zone d'étude.

Les eaux de ruissellement arrivent dans le bassin de stockage par des collecteurs (Ø400 mm à Ø600 mm) et sont rejetées à débit régulé (Ø136 mm) par un ouvrage de sortie.

La dispersion des eaux dans la structure alvéolaire se fait par l'intermédiaire d'un drain de diamètre Ø300 mm qui sera noyé dans une couche de diffusion en cailloux située sous les blocs alvéolaires.

Le regard de sortie sera équipé d'échelons d'accès, d'une vanne martelière permettant la fermeture du bassin de rétention en cas de pollution accidentelle, d'un orifice de fuite et d'une surverse de 1 m x 0,6 m.

Un plan du réseau pluvial et du bassin de rétention est présenté ci-après.



Plan de principe d'implantation du réseau pluvial et du bassin de rétention

### a) Méthode de dimensionnement du dispositif de rétention

La méthode de dimensionnement du volume de rétention prend en compte les principes de calculs définis dans le guide technique de la « Mission Inter-Services de l'Eau » (MISE).

Le principe de compensation préconisé par la MISE consiste à créer un dispositif de rétention permettant de stocker un volume d'eau équivalent au volume qui ne peut plus s'infiltrer dans le sol du fait de l'imperméabilisation.

Les recommandations MISE pour le dimensionnement du bassin de rétention sont les suivantes :

- **Le débit de fuite :**

Il sera calculé de façon à être inférieur ou égal au débit généré par le bassin versant collecté avant aménagement, **pour une pluie de 4 heures de fréquence 2 ans.**

- **Le volume de rétention :**

Le dispositif de rétention doit permettre de stocker le volume supplémentaire (par rapport à la situation avant aménagement) généré par l'aménagement lors d'une pluie de 4 heures de **fréquence décennale.**

- **La surverse de l'ouvrage de rétention :**

Un ouvrage de surverse devra être réalisé afin de prévenir de tout évènement pluvieux supérieur à une pluie centennale. Cet ouvrage sera situé en sortie du bassin de rétention et fonctionnera pour une pluie supérieure à la fréquence décennale.

## b) Caractéristiques du bassin de rétention enterré

- **Volume du bassin de rétention**

Le tableau ci-dessous récapitule les paramètres de dimensionnement et le volume de rétention pour chaque sous-bassin versant du projet pour **une durée de pluie de référence 240 min (4h)** comme recommandé par la MISE.

Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )	Coef. de ruissellement pondéré	Pente I (m/m)	Durée t de la pluie de référence (min)	Volume de rétention pour une pluie de période de retour 10 ans (m <sup>3</sup> )
BR	44 650	0,47	0,005	240	330

- **Débit de fuite**

Les caractéristiques du débit de fuite sont présentées ci-après :

Désignation	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Débit de fuite (Q <sub>2</sub> ) (m <sup>3</sup> /s)	Profondeur du bassin (m)	Orifice de sortie (diamètre en mm)
BR	330	0,042	1,20	136

- **Surverse**

Afin d'éviter toute saturation du réseau pluvial projeté, il est impératif de prévoir une surverse pour le bassin de rétention dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale, soit un diamètre de 800 mm.

Cette surverse située en partie haute du bassin de rétention permettra d'évacuer les eaux pluviales vers le fossé pluvial existant.

Les caractéristiques de la surverse sont présentées ci-après :

Désignation	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Débit centennal à retenir Q <sub>100</sub> (m <sup>3</sup> /s)	Ouvrage de surverse (m)	Pente	Débit capable Q <sub>c</sub> (m <sup>3</sup> /s)
BR	330	0,698	1 x 0,6	0,005	0,72

**Nota : Les plans de principe du bassin de rétention et les notes de calcul sont présentées en annexes.**

## 4.2.2. Incidences sur la qualité des eaux

La pollution des eaux provient des déversements, rejets et écoulements, et plus généralement de toute action susceptible de modifier les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques des eaux.

Les principales formes de pollution susceptibles d'être engendrées par le projet sont :

- La pollution en phase travaux,
- La pollution chronique en phase d'exploitation,
- La pollution accidentelle en phase d'exploitation.

### 4.2.2.1. Pollution en phase travaux

Pendant la réalisation des travaux, deux types d'événements doivent généralement être pris en compte :

- Le déversement accidentel de produits polluants, lors d'incidents de chantier, ou au cours des opérations d'entretien des engins,
- Le lessivage des terrains dénudés, susceptibles d'entraîner de grandes quantités de matières en suspension (M.E.S) dans les cours d'eau.

Il faut signaler qu'il peut exister des risques de colmatage des fonds par entraînement de grandes quantités de M.E.S., liés au lessivage de terre et de boue au cours des précipitations ayant lieu pendant la phase chantier, avant la stabilisation des terrains par les enrobés.

Toutefois, il est difficile d'estimer le flux de M.E.S. pouvant être produit au niveau d'un chantier. L'incidence de cette pollution a un caractère transitoire lié à la durée des travaux.

Cette pollution sera fortement réduite, voire annulée, grâce au respect des moyens de surveillance et d'intervention définis dans **la pièce 5**.

### 4.2.2.2. Pollution en phase d'exploitation

Les principales formes de pollution susceptibles d'être engendrées par le projet sont :

- a) La pollution accidentelle : elle peut être provoquée par le déversement de matières dangereuses lors d'un accident de la circulation.
- b) La pollution chronique : elle est provoquée par la circulation des véhicules et l'émission de substances gazeuses, usure de la chaussée et des pneumatiques) qui correspond principalement à un apport en M.E.S, D.C.O, hydrocarbures et métaux lourds (Pb, Zn, Cu, Cd).

#### a) Pollution accidentelle

Ces pollutions accidentelles peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves, qui sont en fonction de la nature du produit déversé et de la sensibilité du milieu.

**Dans le cas présent**, il apparaît peu probable que le site subisse une pollution de ce type qui est souvent liée à un accident de la circulation. En effet, le trafic sera très faible et les voitures roulent doucement, ce qui diminue le risque d'accident avec déversement de polluants.

## b) Pollution chronique

La pollution chronique est provoquée par la circulation des véhicules (émissions de substances gazeuses, usure de la chaussée et des pneumatiques) et l'entretien du réseau viaire. Elle correspond principalement à un apport en M.E.S., D.C.O. (demande chimique en oxygène), hydrocarbures et métaux lourds (plomb Pb, zinc Zn, cuivre Cu, cadmium Cd). Ces éléments sont lessivés par les eaux des précipitations et entraînés vers les milieux aquatiques récepteurs.

La pollution chronique a généralement peu d'effet sur la qualité de la nappe phréatique. En effet, les éléments solides en suspension dans l'eau auxquels sont fixés la plupart des métaux lourds et des hydrocarbures, sont facilement retenus dans les couches superficielles du sol.

- **La pollution mécanique**

Il s'agit des particules fines, notamment les argiles, en suspension dans les eaux agitées. Elles décantent à des vitesses variables selon leur taille, lorsque l'agitation cesse. A noter que, pour les métaux comme les hydrocarbures, l'essentiel de la charge polluante chronique est véhiculé sous forme de matières en suspension.

- **La pollution de nature chimique à dominante minérale**

### **Les métaux lourds**

Certains ions métalliques (plomb, cadmium, zinc) sont toxiques pour les organismes vivants, à partir d'une concentration qui varie selon les éléments et pour chaque organisme.

Le plomb constitue l'un des principaux apports polluants des routes et l'un des éléments les plus nocifs. Il est libéré par la combustion des carburants (type «super»), à noter que les apports se trouvent réduits depuis l'adoption du « sans-plomb ». Pour une route de 1 ha de chaussée et connaissant un trafic réduit de 10 000 véh/j, on peut estimer à 0,9 à 1,1 kg/an.

- **Les hydrocarbures**

Il s'agit des produits de toute nature (huiles, essences) résidus du fonctionnement des véhicules. Les hydrocarbures présentent un double caractère polluant, de par leur caractère hydrophobe d'une part (ils s'étalent à la surface des eaux où ils bloquent les échanges gazeux) de par leur toxicité pour les organismes vivants d'autre part.

- **La pollution de nature chimique à dominante organique**

Les apports d'éléments organiques entraînent une consommation d'oxygène par les micro-organismes qui dégradent ces composés. Une trop forte consommation d'oxygène est néfaste aux organismes vivants, en bloquant leur respiration.

On exprime la pollution organique grâce à deux indices :

**La D.C.O.** ou Demande Chimique en Oxygène : elle permet d'évaluer la quantité de matière organique en suspension dans l'eau.

**La D.B.O.<sub>5</sub>** ou Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours : elle rend compte de la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique par les micro-organismes présents dans l'eau, en 5 jours d'incubation à l'obscurité.

## c) Conclusion

Le projet prévoit la réalisation d'un bassin de rétention enterré en structure alvéolaire pour le stockage temporaire des eaux pluviales et leur évacuation vers le milieu naturel à débit régulé.

Les regards avaloirs (qui composent le réseau pluvial) assureront une protection à l'amont du bassin de rétention en évitant aux flottants d'obstruer l'entrée du bassin. De plus, le fond des regards d'entrée fera office de bac de décantation (permettant de retenir les déchets et autres polluants).

**Dans ces conditions de réalisation, il peut être considéré que l'incidence du projet sur la qualité des eaux est négligeable.**

### **4.2.3. Incidences sur le milieu aquatique**

Le projet d'aménagement peut être à l'origine de deux types de perturbations pour les biocénoses aquatiques :

- Les pollutions,
- Les modifications des écoulements et les perturbations des biotopes.

#### **4.2.3.1. Les pollutions**

On distingue d'une part les pollutions de nature physique et plus particulièrement mécanique et d'autre part les pollutions de nature chimique à dominante minérale ou organique.

##### **a) La pollution mécanique**

Elle est liée à la mise en suspension d'éléments fins (limons, sables,...) et au lessivage de ces éléments vers les cours d'eau en cas de pluie.

Celui-ci peut avoir plusieurs effets :

- Un effet direct sur la faune qui se manifeste par la perturbation des fonctions respiratoires des organismes présents,
- Un effet direct sur le biotope par colmatage du fond engendrant l'asphyxie des organismes benthiques et l'ensevelissement des œufs de poisson éventuellement présents.

##### **b) La pollution de nature chimique**

On distingue deux formes de pollution chimique :

- La pollution à dominante minérale (métaux lourds, laitances de béton,...),
- La pollution à dominante organique (hydrocarbures et matières organiques).

Elle présente un impact direct sur la faune et la flore aquatique en raison de la plus ou moins grande toxicité des éléments relâchés dans le milieu aquatique (métaux lourds). Elle présente un effet négatif sur les fonctions respiratoires de la faune aquatique (DCO, DBO5) et sur la diversité des espèces rencontrées.

En phase d'exploitation, la route produit différents polluants (métaux, hydrocarbures...) qui sont lessivés en cas de pluie. La pollution est très majoritairement fixée sur les matières en suspension.

##### **c) Les perturbations des biotopes aquatiques**

Les biotopes sont définis comme les lieux de vie des espèces végétales et animales. Les travaux ayant lieu à l'extérieur de l'emprise du cours d'eau, il n'y aura pas de perturbation des biotopes aquatiques.

#### **4.2.3.2. Conclusion**

Le fossé pluvial existant, exutoire des eaux de ruissellement du projet est un fossé à sec. Aucune vie aquatique ne peut s'y développer.

### 4.3. MESURES COMPENSATOIRES

Afin de limiter le débit induit par l'imperméabilisation du secteur, il est proposé de mettre en place un bassin de rétention enterré en structure alvéolaire d'un volume utile de 330 m<sup>3</sup> pour récupérer les eaux de la voirie et des toitures.

Ce dispositif servira de tampon et permettra jusqu'à hauteur d'une pluie décennale de limiter le débit généré par le projet.

### 4.4. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION

#### 4.4.1. Compatibilité du projet avec le SDAGE du Bassin Corse 2016-2021

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Corse 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans, les grandes orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015. Il est établi en application de l'article L212-2 du Code de l'Environnement.

Le SDAGE de Corse 2010-2015 a eu pour objectif d'atteindre une bonne qualité des eaux (bon état écologique et bonne qualité chimique) d'ici 2015 sur les 4 types de masses d'eau : cours d'eau, eaux côtières et de transitions, plans d'eau et eaux souterraines (pour les masses d'eau souterraine, le bon état est défini par l'état chimique et l'état quantitatif de la ressource). Pour des raisons techniques ou économiques le délai de 2015 n'est pas réalisable pour certaines masses d'eau, dans ce cas il est reporté à 2021 ou au plus tard 2027.

**Cinq orientations fondamentales sont développées dans le second cycle :**

- OF1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
- OF2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé
- OF3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement
- OF4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau
- OF5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**De plus, le SDAGE est accompagné d'un programme de surveillance, destiné à vérifier l'état des milieux et l'atteinte des objectifs ; et un programme de mesures.**

**Le bon état :**

Pour les eaux superficielles, l'évaluation repose sur deux composantes :

- l'état chimique (en regard des normes européennes d'usages : baignade, production d'eau potable, élevage de coquillages...),
- l'état écologique, apprécié selon des critères biologiques. Si l'état chimique et l'état écologique sont bons, le "bon état" est reconnu.

Pour les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).



## Des objectifs environnementaux :

- **Masses d'eau superficielle**

Il était prévu d'atteindre un bon état écologique en 2015 pour 89,7% des masses d'eau superficielle. L'objectif de bon état écologique est d'ores et déjà atteint pour 82% d'entre elles.

Pour 2021 il est fixé d'atteindre le bon état pour 12 masses d'eau supplémentaires soit 98%. Pour quatre masses d'eau l'objectif reste fixé à 2027 (les lagunes et le barrage de Codole).

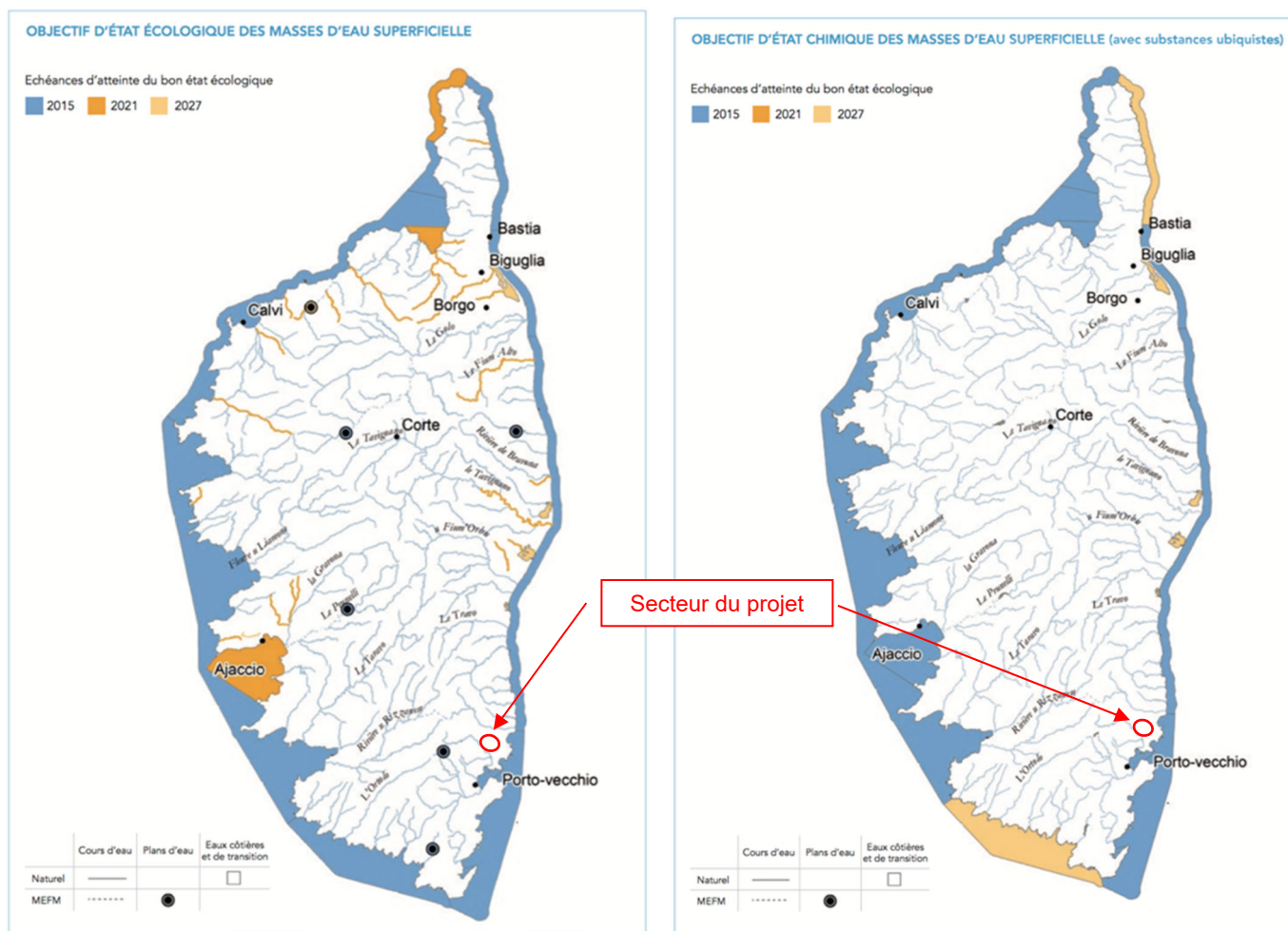
**Tableau de synthèse des objectifs pour les masses d'eau superficielle**

	ETAT ÉCOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		
	2015	2021	2027	2015	2021	2027
<b>Cours d'eau (210)</b>	187	22	1	210	0	0
<b>Lagunes (4)</b>	0	0	4	0	0	4
<b>Plans d'eau (6)</b>	5	0	1	6	0	0
<b>Eaux côtières (14)</b>	11	3	0	12	0	2
<b>Total masses d'eau superficielle</b>	<b>203</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>228</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

Source : SDAGE de Corse 2016-2021

Le bon état de l'ensemble des masses d'eau doit être atteint en 2021. Dans certains cas, l'Arbitrone, les quatre lagunes et le barrage de Codole, l'objectif de bon état est fixé à 2027 (échéance prioritaire de 2024 pour le barrage de Codole et les quatre lagunes).

Les cartographies ci-après présentent les objectifs d'état écologique et chimique pour l'ensemble des masses d'eau superficielle du bassin Corse 2016-2021.



Cartes des objectifs pour les masses d'eau superficielle  
(Source : SDAGE de Corse 2016-2021)

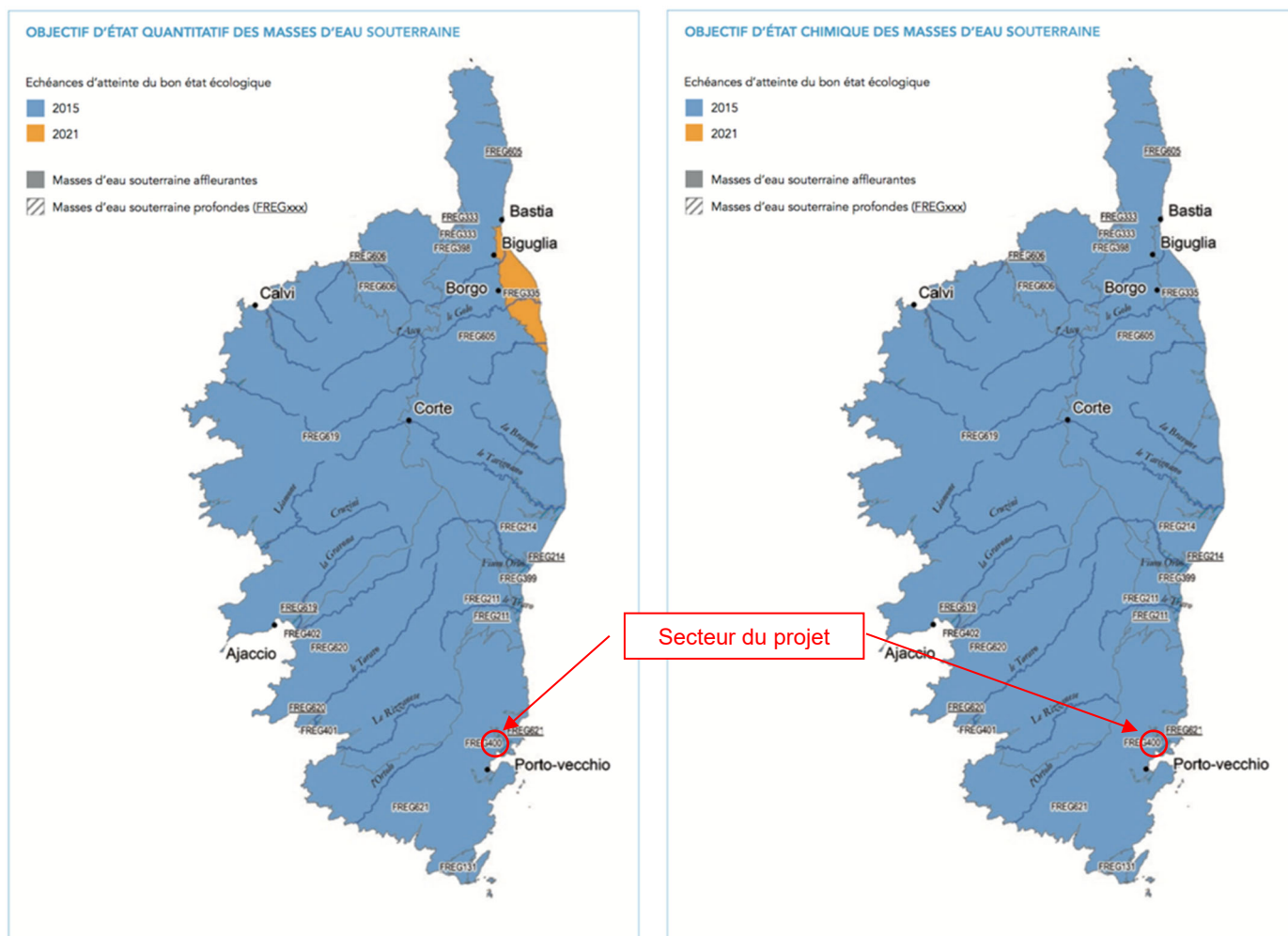
- **Masses d'eau souterraine**

Un objectif de bon état qualitatif et quantitatif est maintenu pour l'ensemble des masses d'eau souterraine.

**Tableau de synthèse des objectifs pour les masses d'eau souterraine (SDAGE de Corse 2016-2021)**

	ETAT ÉCOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		
	2015	2021	2027	2015	2021	2027
<b>Masses d'eau souterraine (15)</b>	14	1	0	15	0	0

Les cartographies ci-après présentent les objectifs d'état quantitatif et chimique pour l'ensemble des masses d'eau souterraine du bassin Corse 2016-2021.



Cartes des objectifs pour les masses d'eau souterraine  
(Source : SDAGE de Corse 2016-2021)

### Compatibilité du projet avec le SDAGE de Corse

Le projet prévoit la mise en place d'un bassin de rétention enterré avec débit régulé avant tout rejet dans le milieu naturel. Il ne sera donc pas de nature à générer des nuisances susceptibles d'altérer la masse d'eau superficielle (quantitativement et qualitativement) et la masse d'eau souterraine.

Par conséquent, nous pouvons considérer que le projet est compatible avec le SDAGE 2016-2021.

#### **4.4.2. Compatibilité du projet avec les dispositions du Plan de Gestion des Risques D'Inondation (PGRI)**

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation a été élaboré à l'échelle du bassin de Corse pour la période 2016-2021. Il vise à formaliser la politique de gestion des inondations à l'échelle du district afin de réduire les conséquences dommageables des inondations.

Ainsi, il donne une vision stratégique des actions prioritaires à mettre en œuvre, en particulier pour les Territoires à Risque d'Inondation (TRI), ainsi que les dispositions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. **Notons que la commune de Lecci, sur laquelle est situé le projet, ne fait pas partie d'un TRI.**

Les objectifs de gestion des inondations pour le district Corse permettent de conforter les démarches actuelles en mettant l'accent sur les défis développés par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation dans le but de répondre aux trois objectifs prioritaires de la politique nationale :

- Sauvegarder les populations exposées ;
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Développer la résilience des territoires exposés.

Ainsi dans le cadre de cette stratégie, le PGRI définit cinq grands objectifs :

- Objectif 1 : Mieux connaître pour agir ;
  - o Objectif 1-1 : Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables (PPRI, cartographies géomorphologiques (AZI), cartes d'aléas hors PPRI), les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles ;
  - o Objectif 1-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géomorphologiques ;
- Objectif 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque ;
  - o Objectif 2-1 : Élaborer les Plans de Prévention des Risques ;
  - o Objectif 2-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géomorphologiques ;
- Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité ;
- Objectif 4 : Mieux préparer la gestion de crise ;
  - o Objectif 4-1 : Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise ;
  - o Objectif 4-2 : Se mettre en situation de gérer des crises ;
  - o Objectif 4-3 : Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique ;
- Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Ces objectifs regroupent chacun des sous-objectifs et dispositions. Au total, ce sont 39 dispositions qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration du projet afin de satisfaire aux objectifs du PGRI.

#### **Compatibilité du projet avec le PGRI**

**Le projet est compatible avec le PGRI du Bassin de Corse. En effet, la mise en place d'un dispositif de rétention permettra de réguler le débit projeté avant le rejet dans le milieu naturel limitant ainsi l'incidence du projet sur les écoulements.**

**PIECE 5.  
MESURE DE SURVEILLANCE ET  
D'INTERVENTION**

## **5.1. MESURES DE PROTECTION EN PHASE CHANTIER**

Lors de la réalisation des travaux, des dispositions particulières seront adoptées pour limiter l'entraînement des fines vers l'exutoire et éviter une pollution liée aux engins de chantier. Les mesures suivantes devront être respectées :

- Si une crue venait à survenir durant les travaux, les engins seraient immédiatement évacués hors d'atteinte des eaux.
- Les engins seront maintenus en bon état et rangés en fin de journée à une distance suffisante du cours d'eau pour ne pas être emportés en cas de forte crue.
- L'entretien des engins se fera sur les sites prévus à cet effet. L'existence de fuites sera vérifiée avant l'accès des engins sur le chantier.
- Les produits et matériaux d'apport seront triés et stockés de manière convenable, à distance suffisante des cours d'eau.

L'entreprise titulaire du marché appliquera les prescriptions édictées ci-dessus. Les intervenants sur le chantier seront sensibilisés aux problèmes de pollution.

**La réalisation du bassin de rétention ne présentera pas de danger sur l'environnement.**

## **5.2. INTERVENTION SUITE A UNE POLLUTION ACCIDENTELLE**

En cas de déversement de produits dangereux dans le milieu naturel, les modalités d'intervention, se décomposent comme suit :

- Stopper le déversement,
- Récupération des polluants déversés à l'intérieur du bassin de rétention par pompage (intervention des camions citernes). Ces substances seront évacuées de l'ouvrage vers une décharge adaptée. Tous les matériaux contaminés à l'intérieur du bassin seront soigneusement évacués et remplacés.
- Le bassin sera nettoyé et inspecté afin de vérifier qu'il n'a pas été altéré par la pollution.
- Remise en état de fonctionnement du bassin.

## **5.3. ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL ET DU DISPOSITIF DE RETENTION EN PHASE D'EXPLOITATION**

Une visite annuelle d'inspection, ainsi qu'après les épisodes pluvieux particulièrement importants, sera organisée de façon à vérifier l'état du réseau pluvial et du bassin de rétention et d'effectuer des réparations le cas échéants.

Le gestionnaire établira un manuel d'entretien et un calendrier des visites de contrôle, d'entretien et de vérification, fixés pour les opérations suivantes :

- Entretien du réseau enterré (nettoyage des regards) : 2 fois/an,
- Entretien du bassin de rétention (nettoyage et vidange) : après chaque grosse pluie.

Le système de diffusion (au fond du bassin) sera contrôlé au minimum 1 fois par an ainsi qu'après un événement pluvieux important, soit par inspection visuelle, soit par passage caméra. Le drain de diffusion sera nettoyé à haute pression pour éliminer les impuretés.

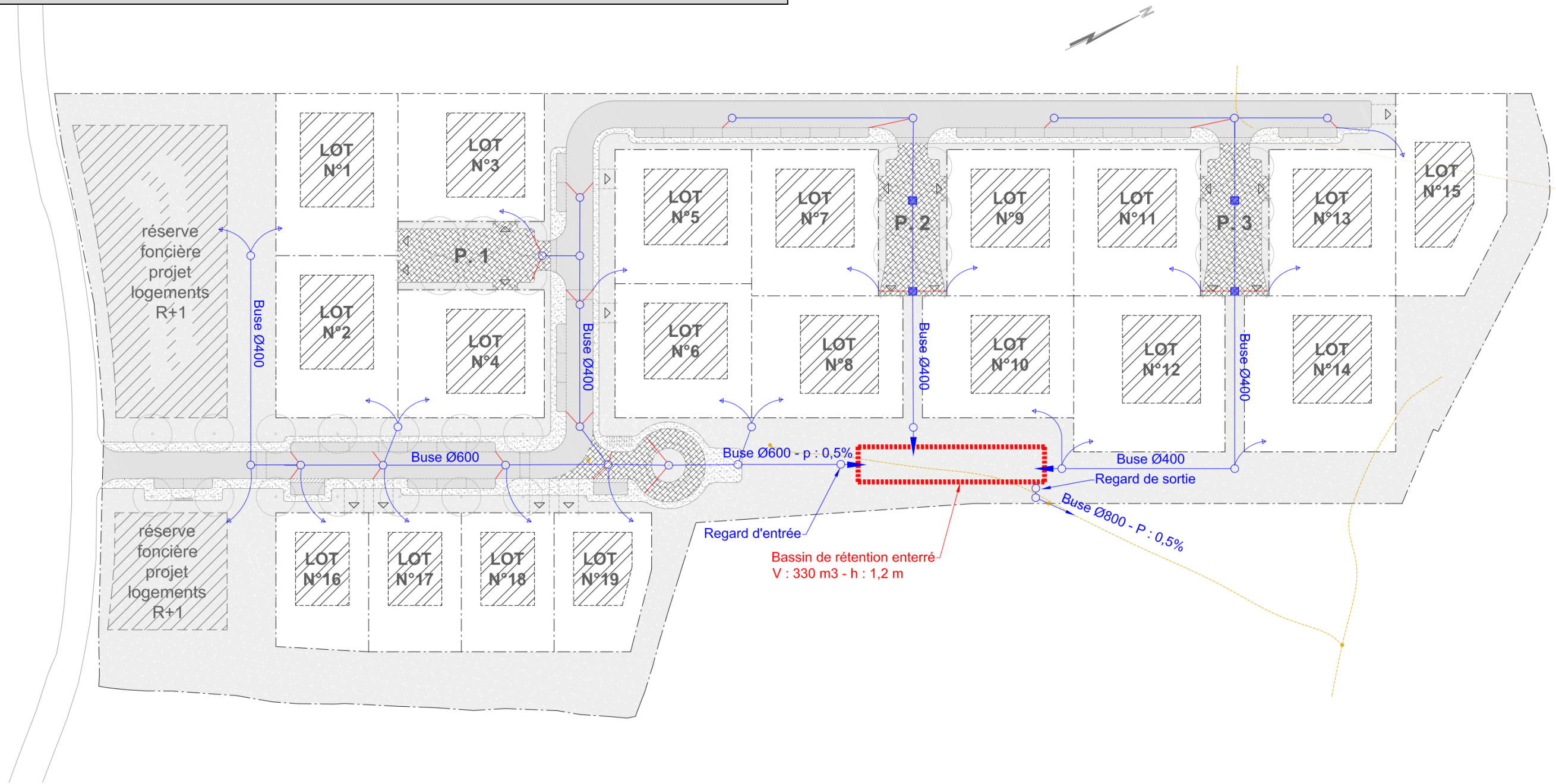
# ANNEXES

- **ANNEXE 1** : Plans généraux du réseau pluvial et du dispositif de rétention
- **ANNEXE 2** : Plan du réseau d'eaux usées projeté
- **ANNEXE 3** : Notes de calculs
- **ANNEXE 4** : Formulaire d'évaluation simplifiée d'incidences Natura 2000



**ANNEXE 1**  
**Plans généraux du réseau pluvial et  
du dispositif de rétention**

# Plan du réseau pluvial et du dispositif de rétention

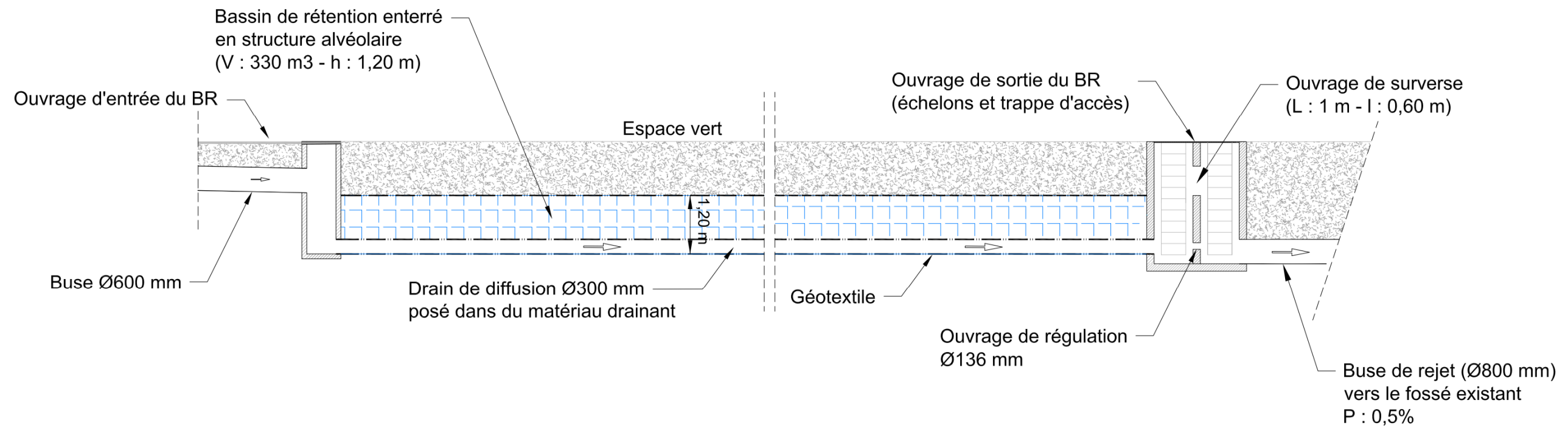


## LEGENDE RESEAU PLUVIAL PROJETE :

- Canalisation Principale
- Regard
- Canalisation Avaloir
- Grille Avaloir
- ↪ Réseau pluvial secondaire  
Raccordement habitations au réseau principal

ECHELLE  
0 — 10 m

# Coupe longitudinale du dispositif de rétention (sens entrée / sortie)



ECHELLE  
0 — 10 m

## **ANNEXE 2**

### **Plan du réseau d'eaux usées projeté**

# Plan du réseau d'eaux usées projeté



**LEGENDE RESEAU EAUX USEES :**

	Canalisation PVC Ø200mm existante
	Canalisation PVC Ø200mm projeté
	Regard Existant avec référence Fermier
	Canalisation PVC 160mm projeté
	Regard Projeté
	B.P en attente ( 2m00 dans lot )

ECHELLE  
0 — 10 m

**ANNEXE 3**  
**Note de calculs**

**COMMUNE DE LECCI**  
**AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL**

**DONNEES DU PROJET**

**Données du projet : Lotissement communal**

Surface totale du BV (m <sup>2</sup> )	S = 44 650
Surface bassin versant amont (m <sup>2</sup> )	S0 = 15 455
Surface voirie et stationnements en enrobé (m <sup>2</sup> )	S1 = 2 547
Surface placettes (m <sup>2</sup> )	S2 = 1 046
Surface trottoirs en béton (m <sup>2</sup> )	S3 = 943
Surface toitures (m <sup>2</sup> )	S4 = 4 290
Surface espace vert et jardins privés (m <sup>2</sup> )	S5 = 20 369
Longueur BV (m)	L = 100
penne du BV (m/m)	i = 0,005
<b>Coefficient de ruissellement avant-projet</b>	<b>C0 = 0,35</b>
Coefficient de ruissellement voirie et stationnements	C1 = 0,90
Coefficient de ruissellement placettes	C2 = 0,90
Coefficient de ruissellement trottoirs en béton	C3 = 0,90
Coefficient de ruissellement toitures	C4 = 1,00
Coefficient de ruissellement espaces verts	C5 = 0,35
<b>Coefficient de ruissellement après-projet</b>	<b>Cpro = 0,47</b>

**Coefficients de Montana (mm/mn) (données Météo France - station Figari, 1982-2006)**

	de 30 mn à 3 h		de 6 h à 24 h	
	a	b	a	b
<b>2 ans</b>	6,214	0,666	7,382	0,697
<b>10 ans</b>	8,058	0,603	18,352	0,777
<b>100 ans</b>	5,184	0,337	151,037	1,037

<b>Vitesse d'écoulement V (m/s)</b>	<b>0,10</b>
-------------------------------------	-------------

<b>Temps de concentration tc (mn) retenu pour la pluie de projet</b>	<b>16,84</b>
--	--------------

Nota : Si tc moyen < 5 mn, on prend tc moyen = 5 mn)

<b>Durée tréf de la pluie de référence (min)</b>	<b>240</b>
--	------------

**Calcul de l'Intensité Iréf pour la pluie de référence**

$I = at^b$

<b>I<sub>100</sub>(m/h) =</b>	<b>0,031</b>	<b>I<sub>10</sub>(m/h) =</b>	<b>0,016</b>	<b>I<sub>2</sub> (m/h) =</b>	<b>0,010</b>
-------------------------------	--------------	------------------------------	--------------	------------------------------	--------------

**Calcul de l'Intensité Ip pour la pluie de projet**

$I = at^b$

<b>I<sub>100</sub>(m/h) =</b>	<b>0,120</b>	<b>I<sub>10</sub>(m/h) =</b>	<b>0,088</b>
-------------------------------	--------------	------------------------------	--------------



## BASSIN DE RETENTION

### VOLUME DU BASSIN DE RETENTION POUR UNE PLUIE DECENNALE

#### Calcul du volume ruisselé avant aménagement

$$Q_{10} = C \cdot I_{réf_{10}} \cdot A \quad \boxed{Q_{10} \text{ (m}^3/\text{s)} = 0,068}$$

$I_{réf}$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

$$\text{Volume ruisselé } V \quad \boxed{V_{Q_{10}} \text{ (m}^3\text{)} = 974}$$

$V \text{ (m}^3\text{)} = Q_{10} \cdot t_{ref}$

#### Calcul du volume ruisselé après aménagement

$$Q_{10} = C \cdot I_{réf_{10}} \cdot A \quad \boxed{Q_{10} \text{ (m}^3/\text{s)} = 0,090}$$

$I_{réf}$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

$$\text{Volume ruisselé } V' \quad \boxed{V'_{Q_{10}} \text{ (m}^3\text{)} = 1303}$$

$V \text{ (m}^3\text{)} = Q_{10} \cdot t_{ref}$

#### Volume de rétention

$$V_{ret} \text{ (m}^3\text{)} = V'_{Q_{10}} - V_{Q_{10}} \quad \boxed{V_{ret} \text{ (m}^3\text{)} = 329}$$

#### Calcul du débit de fuite

$$Q_2 = C \cdot I \cdot A \quad \boxed{Q_2 \text{ (m}^3/\text{s)} = 0,042}$$

$I_{réf2}$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

#### Orifice de fuite

Section de l'orifice  $S$  (m<sup>2</sup>)

$$S = Q_2 / (m(2gh)^{1/2})$$

Diamètre de l'orifice

$$D_n = (4 \cdot S / \pi)^{1/2}$$

Coef de débit "m" =	0,6
Acc pesanteur "g" =	9,81
Charge hydraulique amont h (m) =	1,2
S (m <sup>2</sup> ) =	0,014

Dn (m) =	0,14
Dn (mm) =	136

#### Temps de vidange du bassin Tvid (h)

$$T_{vid} = (V_{ret} / Q_2) / 3600 \quad \boxed{T_{vid} = 2,17}$$

$Q_2$  (m<sup>3</sup>/s) et  $V_{ret}$  (m<sup>3</sup>)



## SURVERSE DE L'OUVRAGE DE RETENTION

### Débit de pointe centennal après aménagement

$$Q_{100} = C \cdot I_{P100} \cdot A$$

$I_P$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

$Q_{100}$ (m <sup>3</sup> /s) =	<b>0,698</b>
---------------------------------	--------------

### Dimensionnement de la surverse de l'ouvrage de rétention

Déversoir rectangulaire	
Longueur (m)	<b>1,00</b>
hauteur (m)	<b>0,60</b>
Section hydraulique (m <sup>2</sup> )	<b>0,60</b>
coef. du deversoir	0,35
Acc. pesanteur (m)	9,81
<b>Débit (m<sup>3</sup>/s)</b>	<b>0,72 m<sup>3</sup>/s</b>

## RESEAU PLUVIAL LONGITUDINAL ET RESEAU DE REJET

### DIMENSIONNEMENT DU RESEAU PLUVIAL LONGITUDINAL

#### Débit de pointe décennal après aménagement

$$Q_{10} = C \cdot I_{P10} \cdot A$$

$I_P$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

$Q_{10}$ (m <sup>3</sup> /s) =	<b>0,512</b>
--------------------------------	--------------

#### Dimensionnement du réseau pluvial sous voirie

Buse projeté	
<b>Diamètre</b>	<b>Ø 600</b>
Coef. Strickler	70
Section mouillée	0,28 m <sup>2</sup>
Périmètre mouillé	1,88 m
Rayon hydraulique	0,15 m
Débitance	0,03
<b>Pente</b>	<b>0,010 m/m</b>
Vitesse	1,98 m/s
<b>Débit capable</b>	<b>0,56 m<sup>3</sup>/s</b>

### DIMENSIONNEMENT DU RESEAU DE REJET

#### Débit de pointe centennal après aménagement

$$Q_{100} = C \cdot I_{P100} \cdot A$$

$I_P$  (m/h) et  $A$  (m<sup>2</sup>)

$Q_{100}$ (m <sup>3</sup> /s) =	<b>0,698</b>
---------------------------------	--------------

#### Dimensionnement du réseau de rejet (en sortie du bassin de rétention)

Buse projeté	
<b>Diamètre</b>	<b>Ø 800</b>
Coef. Strickler	70
Section mouillée	0,50 m <sup>2</sup>
Périmètre mouillé	2,51 m
Rayon hydraulique	0,20 m
Débitance	0,03
<b>Pente</b>	<b>0,005 m/m</b>
Vitesse	1,69 m/s
<b>Débit capable</b>	<b>0,85 m<sup>3</sup>/s</b>

**ANNEXE 4**  
**Formulaire d'évaluation simplifiée**  
**d'incidences Natura 2000**



## FORMULAIRE SIMPLIFIÉ - EAU

### Étude d'évaluation préliminaire d'incidences Natura 2000

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de Haute-  
Corse  
SEFR - Unité Eau  
8 Bd. Benoîte Danesi  
20411 BASTIA - cedex 9  
☎ : 04 95 32 92 59  
☎ : 04 95 32 92 78  
✉ : ddtm-sefr-eau@haute-  
corse.gouv.fr

DATE RECEPTION :

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale ou physique) : COMMUNE DE LECCI  
Adresse : MAIRIE DE LECCI  
VILLAGE  
Commune et département : 20 137 LECCI  
Téléphone : 04.95.71.43.43 Fax : .....  
Portable : .....  
Email : accueil-lecci@orange.fr

Lieu

Commune : LECCI  
Lieu-dit : "La Croix"  
Cadastre : Section : A Parcelle : 178 ; 1154 ; 1156

Durée et période de réalisation des travaux :  
du ...../...../..... au ...../...../.....  
2021 - 2022

Nature et superficie du projet

- Nature des travaux prévus (ex : réalisation d'un réseau de drainage, consolidation ou protection de berges, ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau,...)  
et description sommaire, y compris les travaux connexes (coupes, terrassements, zone de stockage des matériaux ...):  
Le projet concerne la réalisation du lotissement communal « A.MURJIDICIA » à la Croix de Lecci de 21 lots comportant : l'aménagement d'une voirie de desserte ; la création de réseaux secs et humides ; eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication et éclairage ; la création d'un assainissement pluvial routier ; la mise en place d'un bassin de rétention enterré pour la récupération des eaux de voirie et de toitures ; d'un volume utile de 330 m3.

- Emprise des travaux (linéaire ou surface) : .....

- D'autres ouvrages ont-ils déjà été réalisés sur le site Natura 2000 par le maître d'ouvrage ?  
 oui  non

- Budget :  
Précisez le coût prévisionnel général du projet : 900 000 € HT  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante)  
 <5000 €  de 5000 € à <20 000 €  
 de 20 000 € à <100 000 €  <100 000 €

- Coordonnées du maître d'œuvre ou à défaut l'entrepreneur chargé des travaux :  
.....  
.....  
.....

**QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ?** : il s'agit d'un site d'un intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau NATURA 2000.

**MON PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR UN SITE NATURA 2000 ?**: notamment lorsqu'une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est dégradé ou détruit à l'échelle du site Natura 2000, ou une espèce d'intérêt communautaire est perturbée ou détruite dans la réalisation de son cycle vital. Le présent formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

**OU TROUVER L'INFORMATION NATURA 2000 ?**

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE <a href="http://www.haute-corse.gouv.fr/natura-2000-a212.html">http://www.haute-corse.gouv.fr/natura-2000-a212.html</a>	PORTAIL NATURA 2000 <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>	INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>
---	---	--

**1. LOCALISATION DU PROJET** : le projet est-il situé dans un des sites Natura 2000 ?

Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>
-----	---

*(joindre un plan de masse, plan cadastral, une carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet ainsi que des photos en reportant leur numéro sur la carte.)*

SITES NATURA 2000				
Projet situé <u>dans</u> le site concerné	Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> A 5,9 km au Sud (m/km)	FR9402010	« Baie de Stagnolu, golfo di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> A 4,2 km à l'ava (m/km)	FR9400606	« Pinarello : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> A ..... (m/km)			

\* ZPS : Zone de Protection Spéciale de Conservation (Oiseaux) ; ZSC : Zone Spéciale de Conservation (Faune/Flore)

**2. PROTECTION REGLEMENTAIRE** : outre Natura 2000, le projet est situé en :

<input type="checkbox"/> Site classé	<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection de Biotope	<input type="checkbox"/> Site du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input type="checkbox"/> Au droit d'un Parc naturel régional	<input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
<input type="checkbox"/> Réserve naturelle		

**3. DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE CONCERNÉE PAR LE PROJET**: elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient d'évaluer les effets du projet sur l'environnement :

<input type="checkbox"/> Bruits	<input type="checkbox"/> Pollutions	<input type="checkbox"/> Mise en suspension de sédiments
<input type="checkbox"/> Vibrations	<input type="checkbox"/> Risque de collisions (aériennes)	<input type="checkbox"/> Piétinements
<input type="checkbox"/> Rejets dans milieu marin	<input type="checkbox"/> Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol	<input type="checkbox"/> Autres incidences .....
	<input type="checkbox"/> Dépôts de sédiments	<b>Aucune incidence</b>

préciser si le projet générera des interventions ou rejets dans le milieu (eau, air, sol) durant sa phase d'installation, d'exploitation et d'entretien (exemple : captage, traitement chimique, rejets de gaz, d'eau, poussières...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**4. RECENSEMENT DES HABITATS NATURELS** : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des habitats naturels présents sur l'occupation ou à proximité.

<del>Nom de l'habitat naturel présents sur la zone du projet</del>	<del>Cocher si habitat communautaire</del>	<del>Code de l'habitat</del>	<del>Commentaires ou N° de renvoi pour compléments d'informations et photos</del>
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		

**5. RECENSEMENT DES ESPECES** : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des espèces présentes sur l'occupation ou à proximité.

<del>GROUPE D'ESPECES</del>	<del>Nom des espèces</del>	<del>Commentaires</del>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• type d'utilisation de la zone par l'espèce : sédentaire, étape migratoire, reproduction, hivernage,</li> <li>• présence sur la zone du projet ou à proximité,...</li> <li>• etc</li> </ul>
Amphibiens, reptiles		
Crustacés		
Invertébrés / Insectes		
Mammifères		
Oiseaux		
Poissons		
Plantes		

**6. CONCLUSION : LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D' AVOIR UNE INCIDENCE ?** *Il est de la responsabilité*

*du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet:*

<input checked="" type="checkbox"/> Absence d'incidences	<input type="checkbox"/> Présence d'incidences
Exposé sommaire des raisons justifiant l'absence ou la présence d'incidences	Aucun site Natura 2000 n'a été identifié dans la zone d'influence du projet.

**Je suis informé que :**

- Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la DDTM
- Des compléments d'information relatives aux évaluations d'incidences pourront éventuellement être demandés (le pétitionnaire dispose d'un délais de deux mois pour présenter ces compléments et à défaut le dossier d'instruction est réputé incomplet)

A (lieu) ..... Signature :  
 Le .....

**Cadre réservé à l'administration**

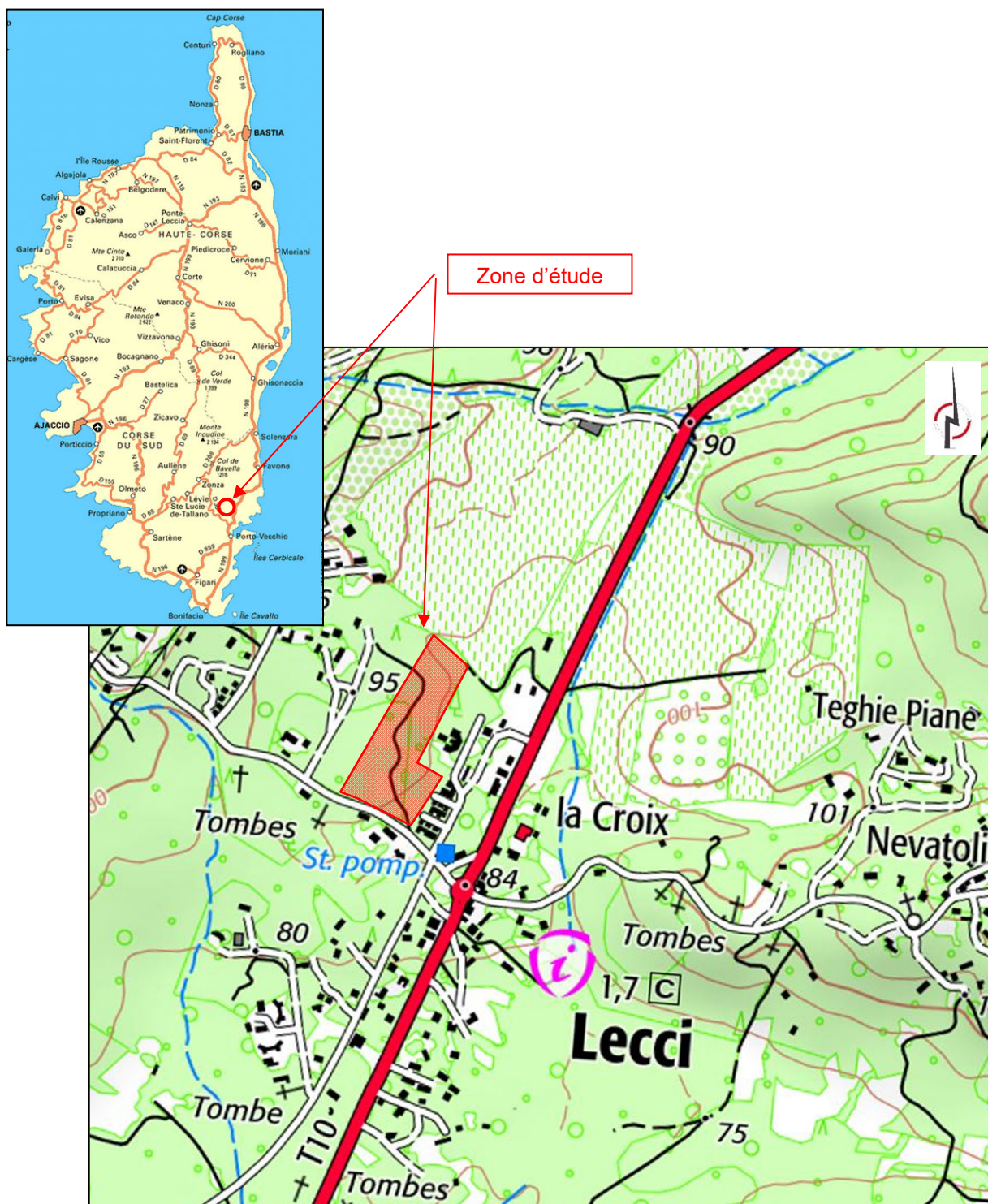
Services / Unités	Date d'envoi	Date d'avis	Avis (motivé)

Observations et propositions du service instructeur :



## ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le projet d'aménagement se situe au centre du village, sur le territoire de la commune de Lecci. Il se localise au lieu-dit « la Croix».



Zone d'étude

Plan de situation  
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)



## ANNEXE 2 : IDENTIFICATION DE LA ZONE DE PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

La zone d'étude n'est concernée par aucun inventaire environnemental.

Les inventaires des sites Natura 2000 sur la commune de Lecci et à proximité sont les suivants :

1. NATURA 2000 – Directive Habitat FR9402010 « Baie de Stagnolu, golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio), située à 5,9 km au Sud de la zone d'étude.
2. NATURA 2000 – Directive Habitat FR9400606 « Pinarello : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu), située à 4,2 km à l'aval de la zone d'étude.

Une cartographie des inventaires Natura 2000 est présentée ci-après.



Carte des inventaires Natura 2000 sur la commune de Lecci et à proximité  
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)